

CARTHAGE  
CEMENT

# RAPPORT ANNUEL 2024



# SOMMAIRE

Message du directeur	<b>P03</b>
Management	<b>P04</b>
Présentation de Carthage Cement	<b>P07</b>
Faits marquants 2024	<b>P08</b>
Analyse de l'activité 2024	<b>P11</b>
Analyse financière	<b>P16</b>
Perspectives Business Plan 25-29	<b>P22</b>
Evolution et performance du titre en bourse	<b>P23</b>
La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	<b>P25</b>
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2024	<b>P32</b>
Notes aux Etats financiers	<b>P37</b>
Rapports des commissaires aux comptes	<b>P71</b>
Projet de résolutions de l'AGO	<b>P88</b>
Document d'information en vue des assemblées générales	<b>P93</b>



## Message du Directeur Général

### RESULTATS RECORDS EN 2024

#### Chers actionnaires,

C'est avec une grande fierté que je partage avec vous les résultats remarquables de l'année 2024. Je tiens à adresser mes plus sincères félicitations aux membres du conseil d'administration pour leur soutien et à l'ensemble de mes collaborateurs pour leur engagement, leur détermination et leur esprit de performance. Grâce à tous, nous avons atteint des niveaux records dans un contexte de marché compliqué.

#### Une stratégie exécutée avec succès

L'année 2024 a été une année charnière pour *CARTHAGE CEMENT*, marquée par une performance commerciale, des résultats encourageants et une création de valeur, que nous espérons, significative pour nos actionnaires. Ces performances sont le fruit de la transformation en profondeur de notre entreprise et de l'exécution rigoureuse de la stratégie de développement mise en place par le conseil d'administration.

Notre modèle économique repose sur une collaboration étroite avec nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires financiers. Nous nous engageons à offrir des produits de construction de qualité, tout en concentrant nos efforts sur les segments de marché les plus porteurs. Nous investissons résolument dans l'innovation, et le développement de nouvelles solutions et produits, avec un objectif clair : générer une croissance durable et responsable.

#### Une croissance durable au cœur de notre vision

La durabilité est au cœur de notre stratégie de développement.

*CARTHAGE CEMENT* s'engage à réduire significativement son empreinte carbone en proposant des solutions innovantes, circulaires et à faibles émissions. En collaboration avec nos partenaires tout au long de la chaîne de valeur, nous stimulons la demande pour des produits plus responsables et créons une valeur pérenne, tout en maintenant une rentabilité supérieure à celle du marché.

Notre démarche repose sur quatre piliers fondamentaux :

- 🕒 Le **climat**,
- 🕒 La **circularité**,
- 🕒 La **préservation de la nature**,
- 🕒 Et l'**humain**.

#### Un mot personnel

Alors que je vous adresse ce message, en tant que Directeur Général de *CARTHAGE CEMENT*, j'espère que ces performances renforceront votre confiance dans l'avenir de votre entreprise.

*CARTHAGE CEMENT* est solidement positionnée pour relever les défis à venir et saisir les opportunités de demain. Je vous invite à partager mon enthousiasme pour cette nouvelle étape prometteuse.

**Avec toute ma gratitude,  
Sincèrement,**

**Brahim SANAA**  
Directeur Général

# I.MANAGEMENT

## 1. Le Conseil d'Administration

En vertu des articles 16 et 17 des statuts de la société, « Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans. Leur mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui est appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel expire la durée de leur mandat. Les administrateurs sortants sont toujours et indéfiniment rééligibles.

En cas de vacances d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la

prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables. Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le conseil omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de ratifier les nominations prévues à l'alinéa du présent article. »

### Composition du conseil d'Administration

1	<b>Sami BEN JEMAA</b> Renouvellement lors de l'AGO du 26/06/2023	Président du CA	Mandat: 2023-2024-2025
2	<b>Brahim SANAA</b> Renouvellement lors de l'AGO du 24/03/2024	Représentant de l'ETAT Tunisien	Mandat: 2024-2025-2026
3	<b>Neziha ABBES</b> Renouvellement lors de l'AGO du 24/06/2022	Représentant de l'ETAT Tunisien	Mandat: 2022-2023-2024
4	<b>Sami FOURATI</b> Renouvellement lors de l'AGO du 26/06/2023	Représentant du Groupe NAEIFER	Mandat: 2023-2024-2025 Démissionnaire
5	<b>EL KARAMA HOLDING</b> Renouvellement lors de l'AGO du 26/06/2023	Membre	Mandat: 2023-2024-2025
6	<b>La société BINA CORP</b> Renouvellement lors de l'AGO du 26/06/2023	Membre (siège1)	Mandat: 2023-2024-2025
7	<b>La société BINA CORP</b> Renouvellement lors de l'AGO du 26/06/2023	Membre (siège2)	Mandat: 2023-2024-2025
8	<b>Rabah JERAD</b> Nomination lors de l'AGO du 26/06/2023	Membre indépendant	Mandat: 2023-2024-2025

## 2. Délégation accordée par l'Assemblée Générale

Néant.

## 3. Les comités

### ▪ Comité stratégique

Ce comité est appelé à :

Examiner la stratégie globale proposée par le Directeur Général et éclairer le Conseil d'Administration pour fixer les objectifs stratégiques et mettre en œuvre la politique générale de l'entreprise.

Recommander des études si besoin et proposer au Conseil d'Administration des orientations. Proposer les potentiels d'amélioration si le cas y échoit.

Etudier les projets d'investissement et émettre les recommandations au Conseil d'Administration. Etudier et évaluer le positionnement stratégique de la Société dans son secteur et dans son environnement. Evaluer les moyens humains et matériels mobilisés par la Direction Générale pour mettre en œuvre la stratégie de développement de l'Entreprise.

### ▪ Comité d'audit

Ce comité est appelé à :

Assister le Conseil à la mise en place d'un système de contrôle et l'appréciation de son efficacité.

Assister le Conseil d'Administration quant à l'étude et le suivi des remarques et recommandations des auditeurs internes et externes.

Evaluer le plan annuel d'Audit Interne

Evaluer l'efficacité et l'indépendance des auditeurs externes.

Accomplir des missions spécifiques à la demande du Conseil d'Administration.

Examiner les états financiers avant leur soumission à l'approbation du C.A.

### ▪ Comité de recrutement et de rémunération

Ce comité est appelé à :

Examiner les principaux objectifs proposés par le Directeur Général en matière de politique de recrutement et de rémunération



et recommander au Conseil une stratégie en la matière.

Formuler des recommandations au Conseil d'Administration concernant le recrutement, la rémunération et le licenciement.

Etudier les accords sociaux.

Etudier les demandes de révision des salaires des cadres et émettre des recommandations au Conseil d'Administration.

Etudier les dossiers des candidats à recruter pour les postes vacants et émettre des recommandations au Conseil d'Administration.

Etudier les dossiers des candidats aux postes fonctionnels vacants et émettre des recommandations au Conseil d'Administration.

### ▪ Comité de suivi des dossiers juridiques

Ce comité est composé de quatre administrateurs et appelé à assurer un suivi des dossiers juridiques importants.

### ▪ Comité de Dépouillement des candidatures pour les postes d'administrateur indépendant et d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Ce comité de dépouillement des candidatures désigné par le conseil d'administration et composé de :

- Le Président du Conseil d'Administration (Président du comité)

- Un administrateur représentant de l'Etat

- Un administrateur Indépendant

Le comité procède à l'examen et à l'évaluation des dossiers parvenus sans les délais selon les critères fixés dans les appels à candidature.

## 4. Le contrôle interne et gestion des risques

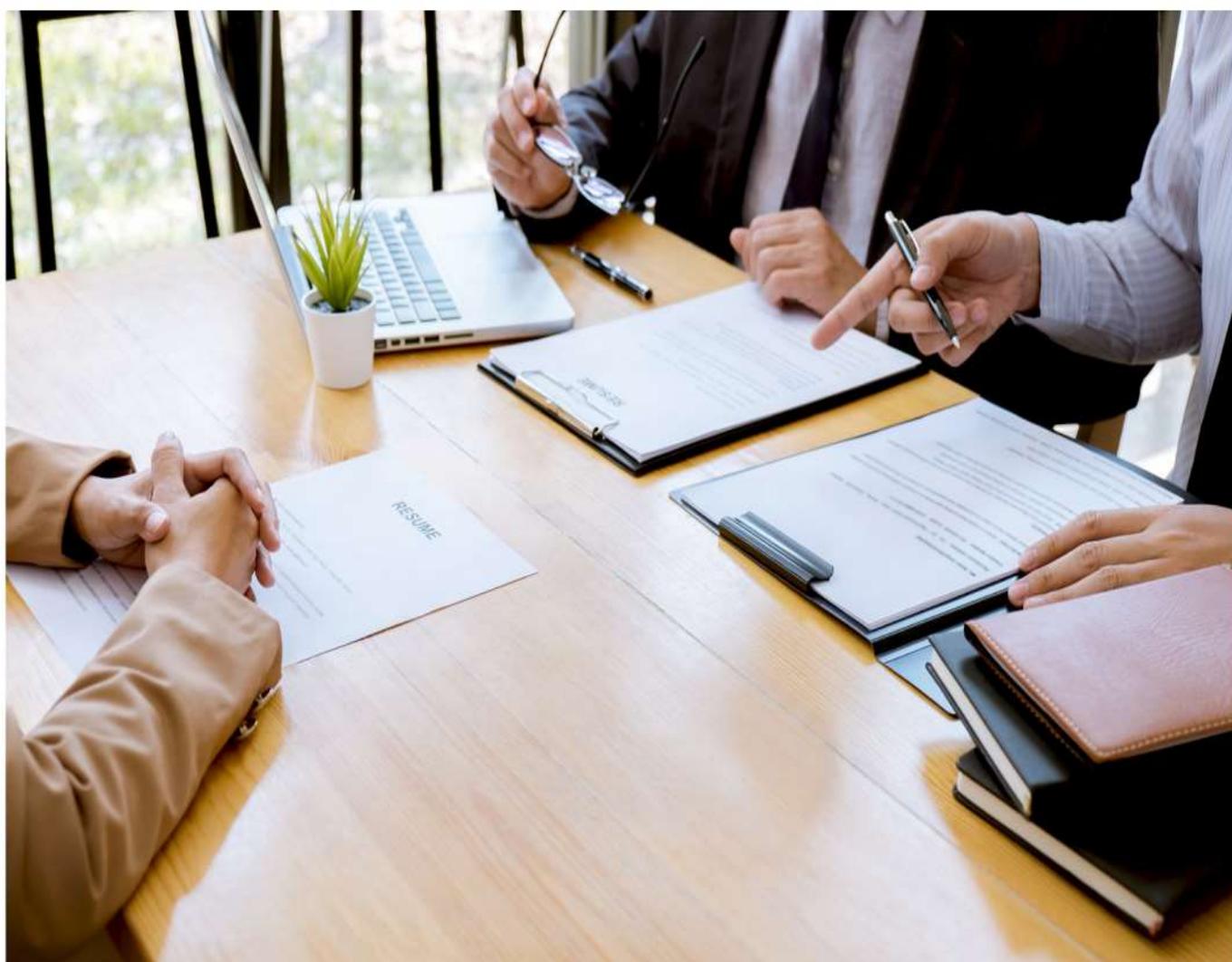
Le système de management de Carthage Cement à travers la mise en place des processus de contrôle de gestion et d'audit interne fait l'objet d'un pilotage permanent de gestion des risques et de contrôle interne.

Ainsi, Carthage Cement dans sa charte d'audit définit le contrôle interne comme étant : « le processus mis en œuvre par la société à tous les niveaux opérationnels et fonctionnels, et qui est destiné à donner, en permanence, une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées et sécurisées de manière optimale et permettant, ainsi, à la société d'atteindre ses objectifs de

base, de performance et de protection du patrimoine et des valeurs ;

- Les informations exploitées et diffusées par la société sont fiables ;
- Les dispositions légales et réglementaires, instructions ou toutes autres directives sont respectées.
- L'assurance raisonnable découle de l'appréciation des risques auxquels Carthage Cement s'expose, ainsi que des mesures de gestion prévues, décidées ou effectuées afin de maintenir ces risques à un niveau acceptable. »



## II. Présentation de Carthage Cement

Carthage Cement a été fondée en 2008 suite à la scission de la société « Les Grandes Carrières du Nord» et opère sur 3 activités:

### 1- Agrégats

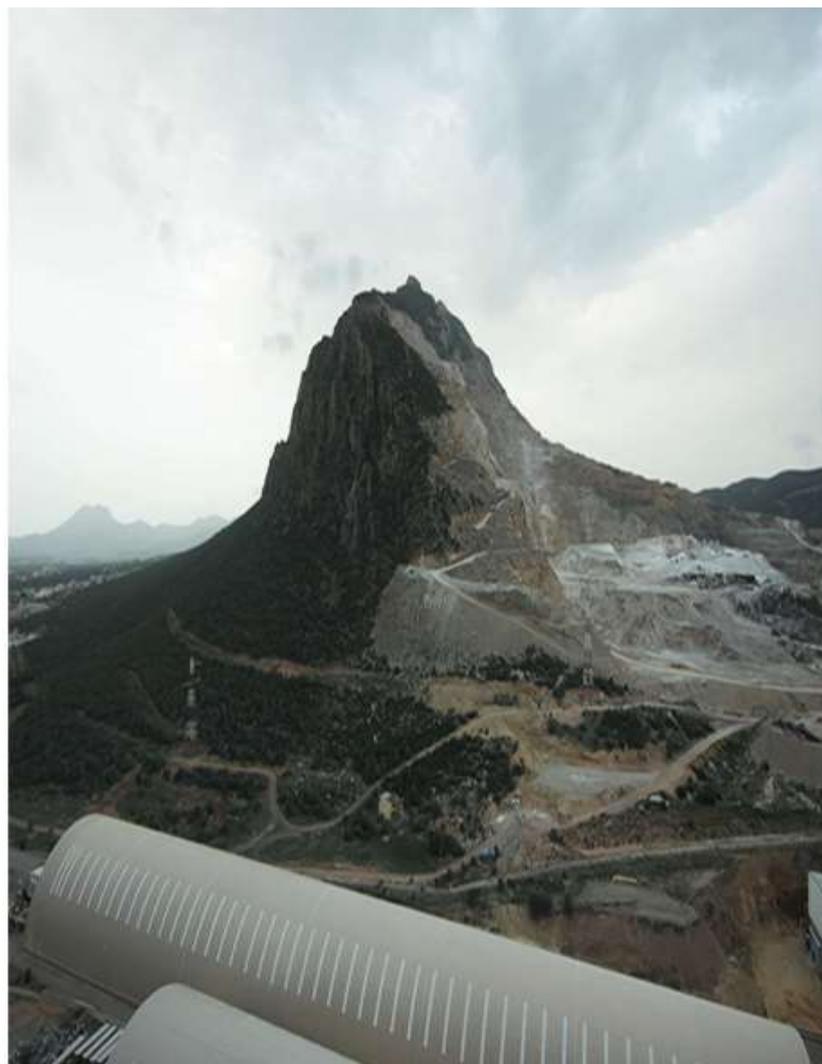
**Exploitation, production et commercialisation des agrégats issus du site Jebel Ressas.**

Une carrière disposant de deux lignes de production permettant de produire 4 millions de tonnes de granulats par an. Elle se positionne en tant que leader du marché en termes de quantité, mais également en termes de qualité.

### 2- Ciments

**Fabrication et commercialisation des liants hydrauliques.**

Une des plus grandes cimenteries d'Afrique du Nord, dotée d'une capacité de production de 5800 tonnes/jour de clinker avec une technologie de pointe, garantissant une grande économie d'énergie et un parfait respect de l'environnement.



### 3- Béton prêt à l'emploi

**Production et commercialisation des bétons prêts à l'emploi.**

Située dans le grand Tunis, une centrale à béton dotée d'une capacité de production de 250 m<sup>3</sup>/H, aussi performante qu'elle garantit aux clients un béton prêt à l'emploi de qualité minutieusement dosé en ciment, granulats, eau et adjuvant.

# III. Faits marquants 2024

## 1- Conjoncture Economique

Une croissance timide dans un contexte toujours fragile.

L'année 2024 se distingue par des dynamiques géopolitiques, économiques et sociales complexes qui façonnent le contexte mondial et national.

Sur le plan international, la situation est marquée par une conjoncture économique mondiale fragile impactée par des tensions persistantes entre les grandes puissances économiques, ainsi que des défis environnementaux et sanitaires qui exigent une coopération croissante entre les nations. Les fluctuations des prix des matières premières, l'inflation et les politiques monétaires des grandes banques centrales sont des facteurs qui influencent profondément les économies globales.

En Tunisie, l'année 2024 est marquée par un environnement économique tendu, caractérisé par des défis internes, notamment la gestion de l'endettement, la question du chômage, et la nécessaire réforme des secteurs clés de l'économie.

En effet, d'après le Périodique de Conjoncture publié par la Banque Centrale de Tunisie, au cours de l'année 2024, l'économie a connu une reprise modérée, soutenue notamment par une bonne saison touristique et une décélération progressive de l'inflation. La campagne agricole 2024-2025 s'annonce prometteuse, portée par des conditions climatiques favorables. Toutefois, l'activité industrielle a enregistré un recul, principalement en raison de l'atonie de la demande extérieure et des difficultés persistantes dans les industries extractives. Sur le plan financier, une amélioration de la liquidité sur le marché monétaire a été soutenue au dernier trimestre de 2024, accompagnée d'une stabilisation de l'indice

boursier et d'une hausse des émissions publiques. Par ailleurs, le déficit courant s'est contracté, et le besoin de financement dégagé par le compte financier est resté quasi stable. Sur le marché des changes, le dinar s'est apprécié face à l'euro et déprécié face au dollar, tandis que les transactions de devises contre dinar au comptant ont augmenté sur le marché interbancaire. Une amélioration plus marquée de l'activité économique est attendue à partir de 2025.

## 2- Risques auxquels la société est confrontée

Dans ce contexte économique national et international instable, Carthage Cement est confrontée à plusieurs risques majeurs notamment:

- **Risque énergétique:** La possibilité des hausses des prix de l'énergie, en particulier, Pet coke, gaz naturel et électricité, représentent un enjeu critique, compte tenu du poids significatif de ces entrants dans le coût de production.
- **Risque du secteur de ciment:** Le secteur cimentier tunisien fait face à plusieurs défis structurels. Il est notamment marqué par une situation de surproduction persistante, conjuguée à une baisse de la demande intérieure observée depuis plusieurs années. Cette situation engendre une pression croissante sur les volumes de vente et les marges des opérateurs. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux chèques pourrait freiner les échanges commerciaux, en particulier dans un contexte où ce moyen de paiement reste largement utilisé dans les transactions.

La concurrence, aussi bien locale qu'internationale, représente un autre facteur de risque important. Elle est d'autant plus accentuée par le renforcement des normes réglementaires et environnementales, qui exigent des investissements conséquents pour adapter les processus de production aux exigences en matière de durabilité et de conformité. Ces éléments, pris ensemble, pèsent sur la rentabilité et la compétitivité du secteur, et appellent à une vigilance accrue en matière de gestion des risques.

▪ **Risque financier:** la dépréciation du dinar face aux principales devises étrangères reste un risque réel. Elle pourrait entraîner une hausse significative des coûts d'importation des matières et des équipements indispensables au processus de production.

Ces risques appellent à une vigilance constante et à la mise en place de plans d'atténuation appropriés.

### 3- Progrès réalisés en 2024

**Une dynamique positive : 70 MTND de bénéfice net, part de marché en hausse et stratégie d'achats optimisée**

Dans ce contexte difficile, Carthage Cement a poursuivi ses efforts d'adaptation, en maintenant un rythme de croissance positive malgré un environnement concurrentiel difficile et une demande locale instable. Les exportations ont été partiellement affectées par les conditions défavorables des marchés extérieurs notamment des prix non avantageux et des contraintes logistiques. La direction a concentré ses actions sur l'amélioration des performances industrielles, le renforcement du contrôle des coûts et la poursuite des investissements dans des nouvelles solutions et produits.

### Résultat bénéficiaire de 70 MTND signe de performance

Carthage Cement clôture l'exercice 2024 sur une note positive, avec un résultat net bénéficiaire de 70 millions de dinars, dépassant largement les objectifs fixés dans le Business Plan. Cette performance remarquable lui permet de tenir pleinement ses engagements envers ses actionnaires, en ligne avec sa stratégie de création de valeur durable.

Cette performance témoigne de l'efficacité commerciale de la société et sa capacité d'adaptation dans un contexte concurrentiel exigeant et la pertinence des mesures stratégiques mises en œuvre, parfois difficiles, qui ont permis de préserver la position de leader. Cette réussite s'explique aussi par une gestion rigoureuse des achats, l'optimisation des coûts de consommation et une efficacité opérationnelle renforcée, soutenue par une stratégie d'approvisionnement maîtrisée.

### Des investissements aux service de l'innovation, de la performance et du capital humain

En 2024, l'entreprise a achevé l'installation de deux stations-service BIG BAG, qui élargiront sa gamme de produits de qualité et lui ouvriront de nouveaux horizons tout en renforçant sa compétitivité.

Par ailleurs, Carthage Cement a finalisé plusieurs projets en 2024 visant à entretenir et moderniser ses équipements et installations, tout en renforçant le bien-être social au sein de ses sites.

## Affaire de Surfacturation

### Evolution du processus de l'arbitrage international :

En date du 27 mai 2024 Carthage Cement et les co-contractants (FLS- EKON- PROKON) ont signé un accord de règlement amiable des deux différents soumis à l'arbitrage CCI par Carthage Cement, soit l'affaire de surfacturation de 30millions d'euros et l'affaire des commissions illégales.

En effet le conseil d'administration de CC à autorisé lors de sa réunion du 21/05/2024 le directeur général à signer le dit accord.

### Affaire des Commissions Illégales

L'affaire des commissions illégale à été concernée aussi par l'accord amiable du 27 mai 2024

## 4- Evènements post clôture

### Affaire de Surfacturation

#### Evolution de la procédure locale

En date du 25 janvier 2025 la cour d'appel a statué sur l'opposition de Mr Lazhar STA et l'a condamné à payer à Carthage Cement en tant que partie civile le montant de 28 000 000€ (Vingt-huit millions d'euros).

## 5- Les sociétés contrôlées par Carthage Cement

Carthage Cement assure le contrôle de la société Carrelages Berbères qui a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain pour l'exploitation de l'activité béton prêt à l'emploi.

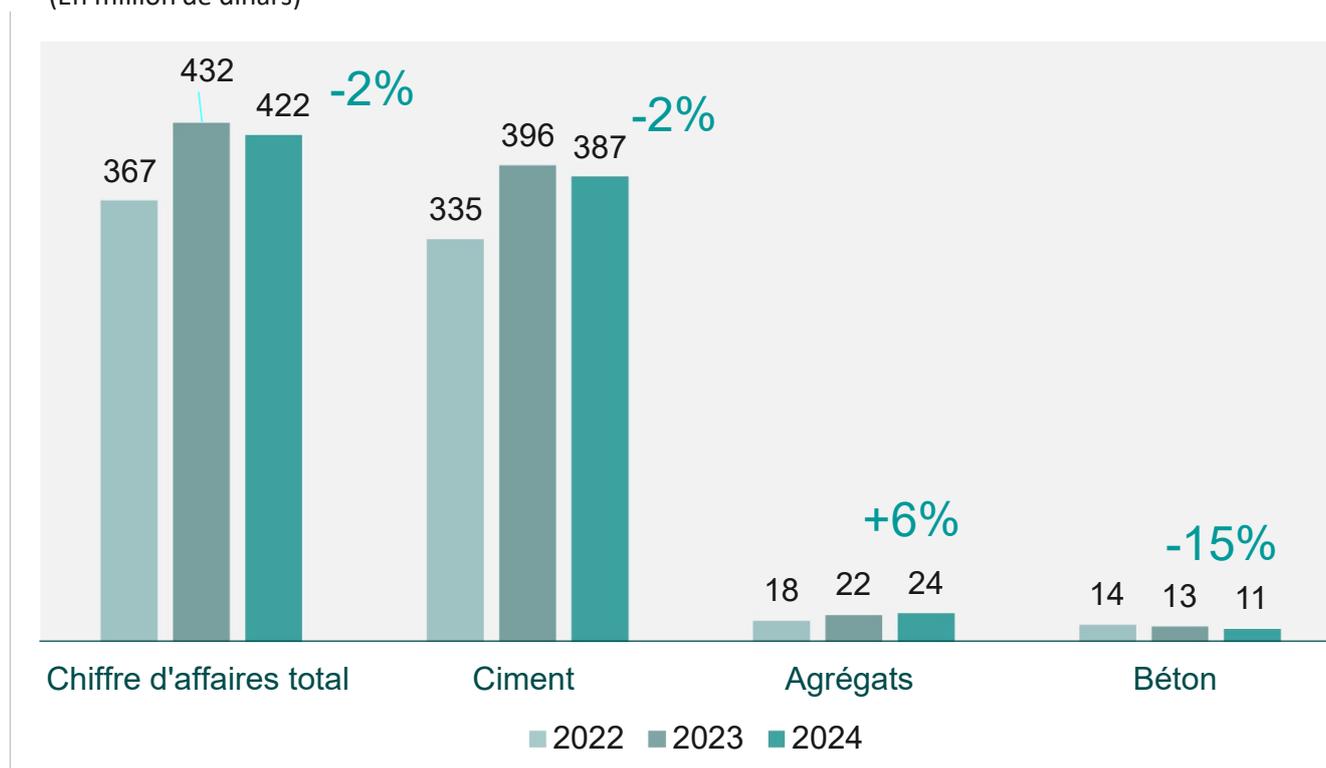
# IV. Analyse de l'activité 2024

## 1- Indicateurs d'activité 2024

	2024	2 023	Var
<b>PRODUCTION</b>			
Production Agrégats (en T)	4 623 626	4 563 672	1%
Production Ready-mix (en m3)	65 735	81 762	-20%
Clinker (en T)	1 615 628	1 555 018	4%
Ciment (en T)	1 859 578	1 768 862	5%
<b>VENTES</b>			
Ventes Agrégats (en T) hors transfert	2 058 349	2 273 410	-9%
Ventes Ready-mix (en m3)	65 677	81 762	-20%
Ventes Clinker (en T)	26 980	170 650	-84%
Ventes Ciment (en T) hors transfert	1 839 737	1 749 920	5%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>			
Chiffre d'Affaires agrégats (en DT)	23 828 121	22 411 811	6%
Chiffre d'Affaires Ready-mix et autres produits (en DT)	10 818 607	12 760 716	-15%
Chiffre d'Affaires Clinker (en DT)	4 331 761	26 398 963	-84%
Chiffre d'Affaires Ciment et autres (en DT)	382 594 756	370 016 656	3%
<b>TOTAL</b>	<b>421 573 245</b>	<b>431 588 146</b>	<b>-2%</b>

## 2- Chiffre d'affaires 2024

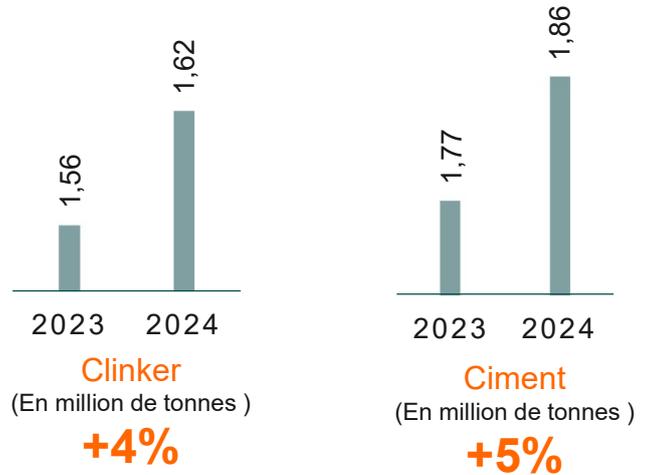
(En million de dinars)



### 3- Analyse de l'activité ciment



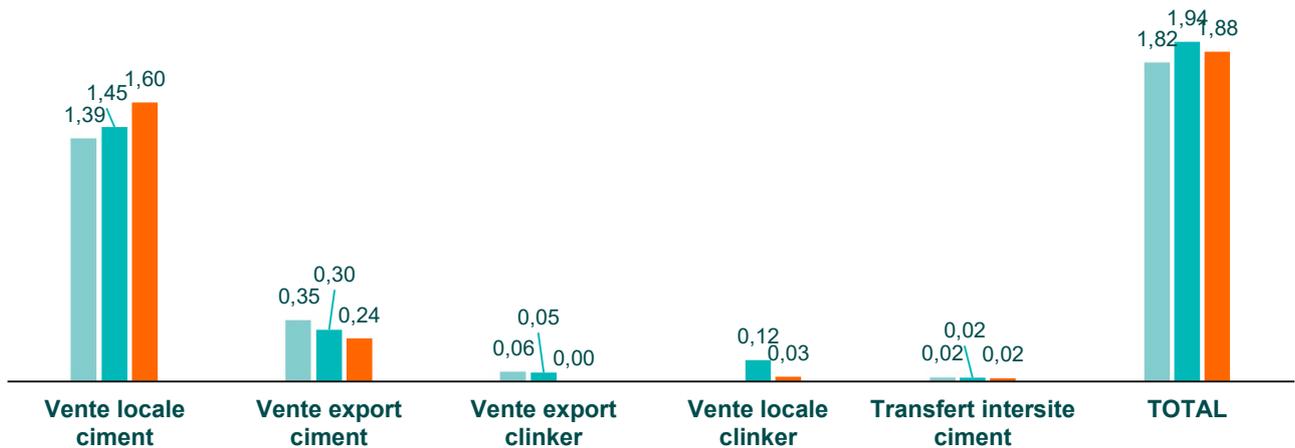
#### La Production



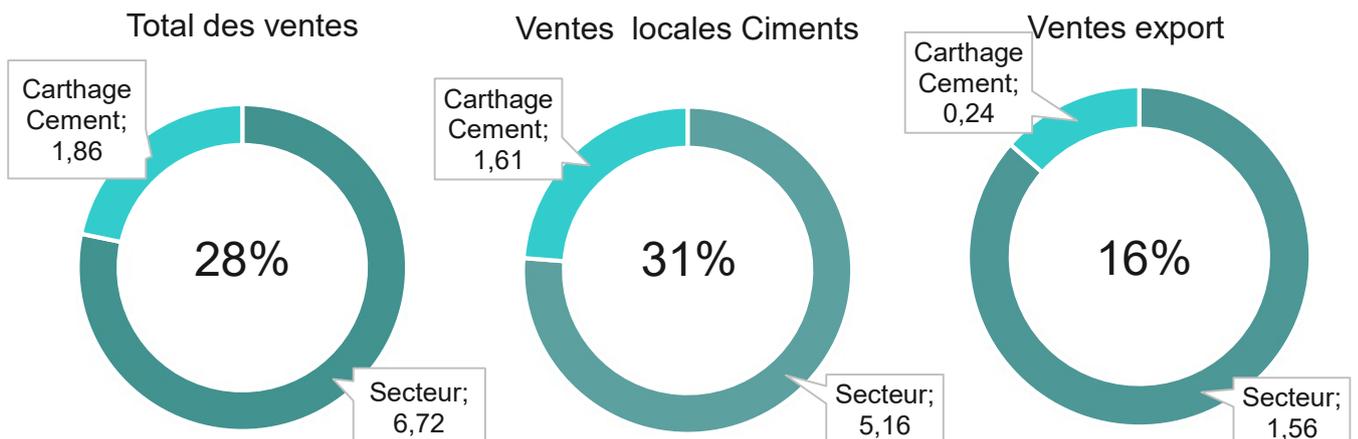
#### Les ventes

(En million de tonnes)

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024



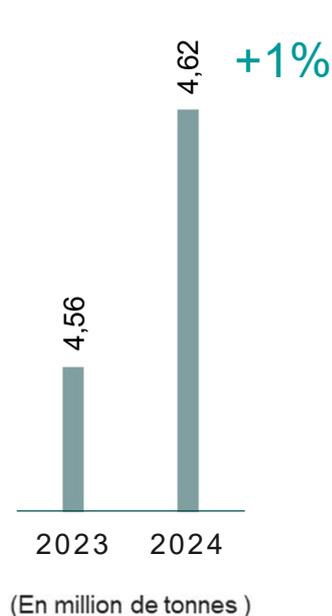
#### Part de marché en hausse



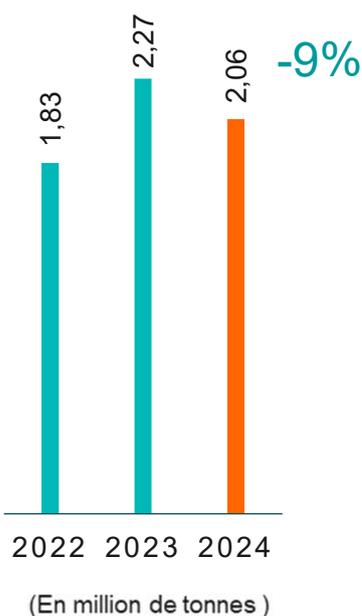
## 4- Analyse de l'activité Agrégats



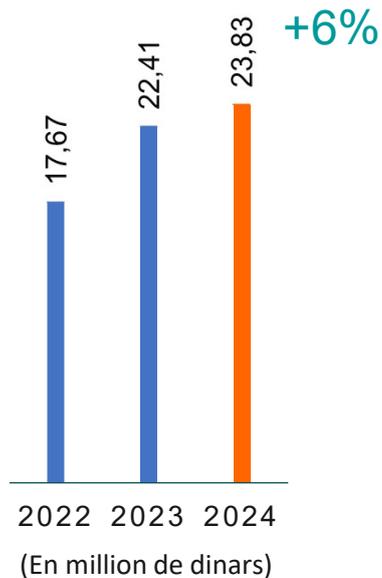
### La production



### Les ventes



### Le chiffre d'affaires



L'activité Agrégats a maintenu un volume d'activité stable, avec une légère progression de la production de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

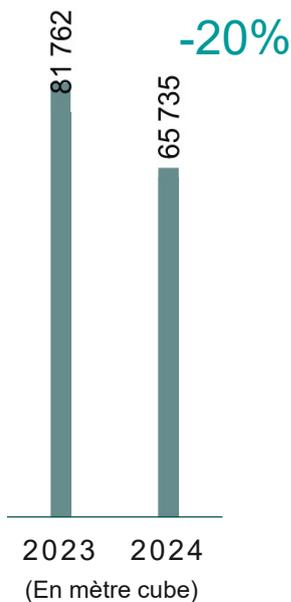
Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 1,4 million de dinars, soit une croissance de +6 %, pour atteindre 23,8 millions de dinars en 2024 contre 22,4 millions en 2023.

Cette performance s'explique essentiellement par un effet prix positif de 1,3 million de dinars, dont 1,2 million attribuable à la hausse du prix moyen des graviers (+6,3 %).

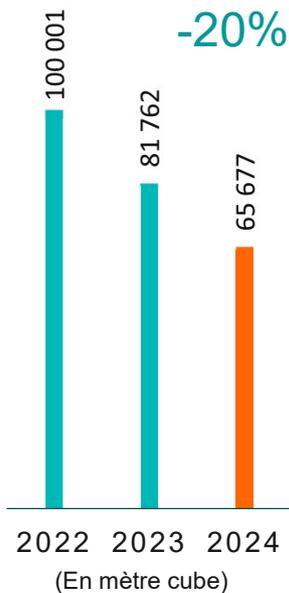
## 5- Analyse de l'activité Béton prêt à l'emploi



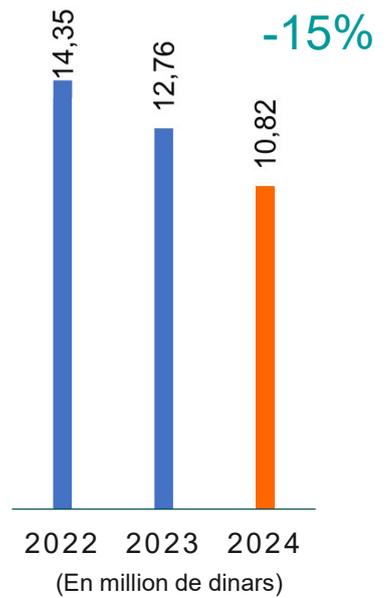
### La production



### Les ventes



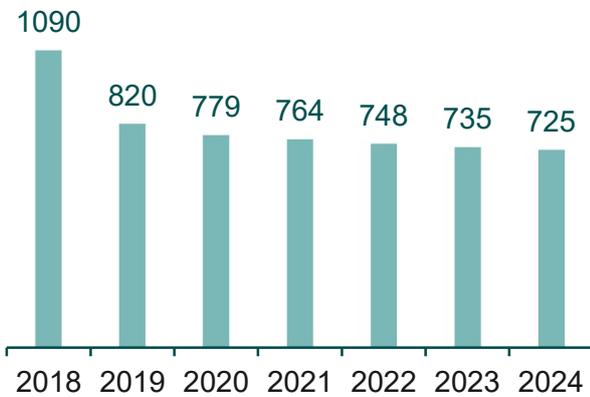
### Le chiffre d'affaires



L'activité Béton prêt à l'emploi a enregistré un déclin ces dernières années, en raison de la détérioration des conditions du marché, principalement due à la pression continue sur les prix de vente, dans un environnement fortement concurrentiel.

## 6- Ressources humaines

Aperçu historique de l'évolution de l'effectif de Carthage Cement



Répartition de l'effectif par site et par catégorie

Site	2024	2023	Variation
CIMENTERIE	325	315	10
CARRIERE	254	256	-2
READY MIX	63	83	-20
Siège LAC	83	81	2
<b>Total</b>	<b>725</b>	<b>735</b>	<b>-10</b>

Catégorie	2024	2023	Variation
Cadre	217	208	4%
Maitrise	398	407	-2%
Exécution	110	120	-8%
<b>Total</b>	<b>725</b>	<b>735</b>	<b>-1%</b>

Formation et développement des compétences



Dans le cadre de sa stratégie de développement des compétences, l'entreprise a poursuivi en 2024 sa politique de formation continue, visant à renforcer les savoir-faire et à soutenir l'évolution professionnelle de ses collaborateurs. Ainsi, 157 employés ont bénéficié de 380 participations à des actions de formations, selon une approche structurée autour de trois axes prioritaires : la qualité, la santé et la sécurité au travail, ainsi que les connaissances managériales et techniques, dont 14 ont suivi une formation certifiante, témoignant d'un engagement fort en faveur de la professionnalisation et de l'amélioration continue des performances



# V. ANALYSES FINANCIERES

## 1- Etat de résultat 2024 (En dinars)

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	Va° en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	421 573 245	431 588 146	-10 014 901	-2,32%
Production immobilisée	7 261 787	10 667 436	-3 405 649	-31,93%
<b>Total produit d'exploitation</b>	<b>428 835 032</b>	<b>442 255 582</b>	<b>-13 420 550</b>	<b>-3,03%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation stocks produits finis et encours	-13 491 583	-5 618 366	-7 873 217	140,13%
Achat d'approvisionnement consommés	205 008 536	217 565 998	-12 557 462	-5,77%
Charge de personnel	42 989 018	41 941 993	1 047 025	2,50%
Dotations aux amortissements et provisions	55 571 977	53 686 765	1 885 212	3,51%
Autres charges d'exploitation	29 505 200	32 031 504	-2 526 304	-7,89%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>319 583 148</b>	<b>339 607 894</b>	<b>-20 024 746</b>	<b>-5,90%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>109 251 884</b>	<b>102 647 688</b>	<b>6 604 196</b>	<b>6,43%</b>
Charges financières nettes	-40 911 702	-45 591 647	4 679 945	-10,26%
Autres gains ordinaires	1 272 798	235 548	1 037 250	440,36%
Autres pertes ordinaires	-421 706	-1 108 076	686 370	-61,94%
Produits des placements	2 052 963	20 090	2 032 873	10118,83%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>71 244 237</b>	<b>56 203 603</b>	<b>15 040 634</b>	<b>26,76%</b>
Impôt sur les bénéfiques	-988 202	-1 010 457	22 255	-2,20%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	<b>70 256 035</b>	<b>55 193 146</b>	<b>15 062 889</b>	<b>27,29%</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>70 256 035</b>	<b>55 193 146</b>	<b>15 062 889</b>	<b>27,29%</b>

## 2- Ventilation des « coûts matières » (En dinars)

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Variation</u>
Explosifs	3 508 120	3 810 773	-302 653
Gasoil et Lubrifiants	3 538 522	5 337 028	-1 798 506
Pièces de rechange	16 391 254	13 437 056	2 954 198
Achats de matières premières Ready mix	1 536 873	2 254 087	-717 214
Achats de matières consommables cimenterie	85 937 578	102 603 488	-16 665 910
Achats emballages	25 664 068	24 053 536	1 610 532
Autres achats	9 116 231	10 635 621	-1 519 390
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	65 855 443	58 974 160	6 881 283
Achats non stockés de matières et fournitures	1 746 525	1 877 094	-130 569
Variation de stocks des pièces de rechange	-5 378 215	-3 265 439	-2 112 776
Variation de stocks des matières premières Ready mix	52 069	23 949	28 120
Variation de stock matières premières cimenterie	-2 959 932	-2 175 355	-784 577
<b>Total</b>	<b>205 008 536</b>	<b>217 565 998</b>	<b>-12 557 462</b>

### 3- Ventilation des « charges d'exploitation » (En dinars)

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Loyers et charges locatives	5 079 385	6 623 270,0	- 1 543 885
Entretiens et réparations	10 292 341	9 980 531,0	311 810
Assurances	2 539 555	2 552 446,0	- 12 891
Études, recherches et divers services extérieurs	86 659	97 481,0	- 10 822
Jetons de présence	123 750	123 000,0	750
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>18 121 690</b>	<b>19 376 728,0</b>	<b>- 1 255 038</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 422 201	2 608 871	- 1 186 670
Publicités, publications, relations publiques	138 029	148 981	- 10 952
Déplacements, missions et réceptions	741 004	759 560	- 18 556
Dons et subventions	770 012	746 690	23 322
Transports	5 945 735	6 091 750	- 146 015
Frais postaux et de télécommunications	303 625	309 155	- 5 530
Services bancaires et assimilés	1 063 875	951 965	111 910
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>10 384 481</b>	<b>11 616 972</b>	<b>- 1 232 491</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	714 487	748 639	- 34 152
T.C.L	252 614	212 977	39 637
Droits d'enregistrement et de timbres	115 192	102 455	12 737
Autres impôts et taxes	126 768	100 760	26 008
Remboursement TFP	-182 880	107 872	- 75 008
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>1 026 181</b>	<b>1 056 959</b>	<b>- 30 778</b>
Transfert de charges (autres charges)	-27 152	-19 156	- 7 996
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>29 505 200</b>	<b>32 031 503</b>	<b>- 2 526 303</b>

### 4- Analyse du résultat

Carthage Cement a réalisé un bénéfice net de 70,256 MTND en 2024, contre 55,193 MTND en 2023, soit une progression significative de 27 %.

Cette performance remarquable a été réalisée malgré un recul du chiffre d'affaires, grâce notamment à une progression de 8 MTND du Résultat Brut d'Exploitation (RBE), qui s'est établi à 165 MTND contre 156 MTND en 2023. Le taux de RBE s'est ainsi amélioré, passant de 35 % à 38 %, traduisant une efficacité opérationnelle renforcée.

Cette amélioration est le fruit d'une gestion proactive et rigoureuse, centrée sur l'optimisation des coûts et la maîtrise des charges d'exploitation. En particulier, les achats consommés ont enregistré une baisse de 12,5 MTND, principalement en raison d'une diminution notable des coûts énergétiques, notamment du gaz et du petcoke, estimée à 21,7 MTND. Cette baisse résulte de la mise en œuvre réussie d'une stratégie

d'approvisionnement plus efficiente en petcoke.

En revanche, les charges liées à l'électricité ont connu une hausse de 8 MTND. Cette évolution s'explique par l'augmentation des volumes de production conjuguée à la hausse du coût moyen du kilowattheure, passé de 0,339 dinar en 2023 à 0,365 dinar en 2024.

Parallèlement, les autres charges d'exploitation ont été réduites de 2,5 MTND. Les charges financières ont également enregistré une baisse de 4,6 MTND, portée principalement par :

- la diminution de l'encours des emprunts, se traduisant par une baisse des intérêts payés ;
- la réduction des frais d'escompte pour un montant de 2,1 MTND ;
- ainsi que l'augmentation des produits financiers liés aux comptes courants associés, à hauteur de 1,1 MTND.

## 5- Résultat analytique (En dinars)

	2023	2024	Ecart	Ecart en %
Revenus Agrégats	22 411 811	23 828 121	1 416 310	6,32%
Revenus Ciment	396 415 618	386 926 517	(9 489 101)	-2,39%
Revenus Ready Mix	12 760 716	10 818 607	(1 942 109)	-15,22%
Production Immobilisé	10 667 436	7 261 787	(3 405 649)	-31,93%
<b>Total Revenus</b>	<b>442 255 582</b>	<b>428 835 032</b>	<b>(13 420 550)</b>	<b>-3,03%</b>
Variation du stock Produits Finis	(5 618 366)	(13 491 583)	(7 873 217)	140,13%
<b>Total Cout Matière et Produits Transférés</b>	<b>217 565 998</b>	<b>205 008 536</b>	<b>-12 557 462</b>	<b>-5,77%</b>
<b>Marge Brute</b>	<b>230 307 950</b>	<b>237 318 079</b>	<b>7 010 129</b>	<b>3,04%</b>
<b>Taux Marge Brute</b>	<b>52,08%</b>	<b>55,34%</b>	<b>3,26%</b>	<b>6,27%</b>
Total Charges d'exploitation	30 974 545	28 479 018	-2 495 527	-8,06%
<b>Valeur Ajoutée</b>	<b>199 333 405</b>	<b>208 839 061</b>	<b>9 505 656</b>	<b>4,77%</b>
<b>Taux Valeur Ajoutée</b>	<b>45,07%</b>	<b>48,70%</b>	<b>3,63%</b>	<b>8,05%</b>
Charge de Personnel Net	41 941 993	42 989 018	1 047 025	2,50%
Impôts et Taxes	1 056 959	1 026 182	(30 777)	-2,91%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>156 334 453</b>	<b>164 823 861</b>	<b>8 489 408</b>	<b>5,43%</b>
<b>Taux RBE</b>	<b>35,35%</b>	<b>38,44%</b>	<b>3,09%</b>	<b>8,73%</b>
Dotations aux amortissements et Provisions	52 835 796	55 539 377	2 703 581	5,12%
Résorption Frais Préliminaires	850 969	32 600	(818 369)	-96,17%
Résultat av impôt et charges fin	102 647 688	109 251 884	6 604 196	6,43%
Intérêts sur Crédits à LMT non capitalisé	(31 242 092)	(28 933 184)	2 308 907	-7,39%
Intérêts sur Crédits LEASING	(418 025)	(338 279)	79 746	-19,08%
Autres Charges et Frais Financiers	(13 931 531)	(11 640 239)	2 291 292	-16,45%
Produits sur Placement	20 090	2 052 963	2 032 873	10118,78%
Résultat Financière	-45 571 557	-38 858 739	6 712 818	-14,73%
Divers Charges Ordinaires	(1 108 076)	(421 706)	686 370	-61,94%
Divers Produits Ordinaires	235 548	1 272 798	1 037 250	440,36%
<b>Résultat Net av impôt</b>	<b>56 203 603</b>	<b>71 244 237</b>	<b>15 040 634</b>	<b>26,76%</b>
Impôt sur les bces	-1 010 457	-988 202	22 255	-2,20%
<b>Résultat Net</b>	<b>55 193 146</b>	<b>70 256 035</b>	<b>15 062 889</b>	<b>27,29%</b>
<b>Taux de marge Net</b>	<b>12,48%</b>	<b>16,38%</b>	<b>3,90%</b>	<b>31,27%</b>



## 6- Résultat analytique par activité (En dinars)

	Agrégats	BPE	Cimenterie	Siège	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Chiffres d'affaires	23 828 121	10 818 607	386 926 517	-	421 573 245
Transfert RM	1 082 073	-	-	-	1 082 073
Transfert CIMENT RX	-	-	3 921 690	-	3 921 690
Transfert calcaire marne CIMENT	17 377 837	-	-	-	17 377 837
Production immobilisée	7 261 787	-	-	-	7 261 787
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>49 549 818</b>	<b>10 818 607</b>	<b>390 848 207</b>	<b>-</b>	<b>451 216 632</b>
Variation des stocks PF	9 859 490	-	3 632 093	-	13 491 583
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>59 409 308</b>	<b>10 818 607</b>	<b>394 480 300</b>	<b>-</b>	<b>464 708 215</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achats transférés	-	5 003 763	17 377 837	-	22 381 600
Achat matières consommées	17 513 406	3 412 769	186 287 489	125 597	207 339 262
Achat marchandises consommées	-	-	-	-	-
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>41 895 902</b>	<b>2 402 075</b>	<b>190 814 973</b>	<b>-</b>	<b>234 987 353</b>
<b>TAUX MB</b>	<b>71%</b>	<b>22%</b>	<b>48%</b>		<b>53%</b>
Autres charges d'exploitation	4 157 289	751 035	15 299 714	3 400 044	23 608 082
Autres charges de production	-	-	-	-	-
Assurance	535 213	309 393	1 223 593	472 011	2 540 209
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>37 203 400</b>	<b>1 341 647</b>	<b>174 291 666</b>	<b>- 3 872 055</b>	<b>208 839 062</b>
<b>TAUX VA</b>	<b>63%</b>	<b>12%</b>	<b>44%</b>		<b>47%</b>
Charges du personnel	12 785 216	3 451 371	19 188 263	7 564 168	42 989 018
Impôts et taxes	196 913	111 512	318 435	399 323	1 026 182
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>35 188 037</b>	<b>13 039 843</b>	<b>239 695 332</b>	<b>11 961 142</b>	<b>299 884 354</b>
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>24 221 271</b>	<b>- 2 221 235</b>	<b>154 784 968</b>	<b>- 11 961 142</b>	<b>164 823 861</b>
<b>TAUX RBE</b>	<b>41%</b>	<b>-21%</b>	<b>39%</b>		<b>37%</b>
Dotations aux amortissements	17 232 769	269 351	33 105 988	807 310	51 415 418
Résorption frais préliminaires	-	-	32 600	-	32 600
Dot et prov pour risques et charges	-	-	74 141	3 272 260	3 346 401
Dot et prov clients	383 988	637 424	-	-	1 021 412
<b>RESULTAT AV IMPOT ET CH FIN</b>	<b>6 604 514</b>	<b>- 3 128 010</b>	<b>121 572 239</b>	<b>- 16 040 712</b>	<b>109 008 031</b>
Frais financiers de fonctionnement	243 641	59 815	15 479 307	- 4 142 525	11 640 239
Intérêts leasing	165 466	6 112	95 179	71 522	338 279
Charges financières	-	- 1 000	28 872 003	62 181	28 933 184
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>409 107</b>	<b>64 928</b>	<b>44 446 489</b>	<b>- 4 008 822</b>	<b>40 911 702</b>
Charges Divers Ordinaires	50	1 610	155 225	264 822	421 706
Reprises/Amort et provision	- 94 388	- 149 466	-	-	- 243 854
Produits divers/financiers	- 2 099	- 152 884	- 307 168	- 810 647	- 1 272 798
Produits Financiers	- 2 854	- 3 532	- 2 046 576	-	- 2 052 963
<b>RESULTAT NET AV IMPOTS</b>	<b>6 294 698</b>	<b>- 2 888 665</b>	<b>79 324 269</b>	<b>- 11 486 065</b>	<b>71 244 237</b>
Impôt sur bénéfice	56 711	25 748	905 742	-	988 202
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 237 987</b>	<b>- 2 914 413</b>	<b>78 418 526</b>	<b>- 11 486 065</b>	<b>70 256 035</b>

## 7- Tableau de variation des capitaux propres

(En millier de dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales	Modifications comptables	Résultats reportés	Amortissement différés	Résultats de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023 avant affectation</b>	343 624 940	1 809 234	151 619 116	588 801	-	0	-8 735 499	-285 768 020	55 193 147	258 331 719
<b>2023</b>										
Affectation du résultat 2023 approuvée par l'AGO							8 735 499	46 457 648	-55 193 147	-
Résultat de l'exercice 2024									70 256 035	70 256 035
<b>Solde au 31 décembre 2024 avant affectation</b>	343 624 940	1 809 234	151 619 116	588 801	-	0	0	-239 310 372	70 256 035	328 587 754
<b>2024</b>										
Affectation du résultat 2024 à approuver par l'AGO							0	70 256 035	-70 256 035	-
<b>Solde au 31 décembre 2024 après affectation</b>	343 624 940	1 809 234	151 619 116	588 801	-	0	0	-169 054 337	0	328 587 754
<b>2024</b>										

## 8- Affectation prévue du Résultat 2024

En vertu de l'article 35 des statuts de la société, le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction de 5% du bénéfice au titre des réserves légales ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves statutaires.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, pourra toujours reporter à nouveau, sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, en vue de constituer un ou plusieurs fonds de réserves facultatives.

Le solde non reporté constitue un dividende à répartir entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

L'Assemblée peut toujours décider la mise en distribution de toutes sommes à prélever sur les réserves facultatives dont elle a également la disposition.

L'affectation prévue du résultat de l'exercice 2024 qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, est la suivante :

Autres capitaux propres	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117
Résultats reportés	46 457 648
Résultat de l'exercice 2024	70 256 035
Amortissements différés	-285 768 019
<b>Résultat à affecter (bénéfice)</b>	<b>70 256 035</b>
Résultats reportés	153 428 351
Amortissements différés	-169 054 336
<b>Total affecté</b>	<b>-15 625 985</b>

## 9- Analyse de l'équilibre financier (En dinars)

	2023	2024	Evolution
Capitaux propres	258 331 718	328 587 755	27%
Passifs non courants	342 331 814	318 295 875	-7%
Capitaux permanents	600 663 532	646 883 630	8%
Actifs non courants	618 264 909	608 401 221	-2%
<b>FR</b>	<b>-17 601 377</b>	<b>38 482 409</b>	<b>319%</b>
Stocks	140 278 163	143 206 531	2%
Clients	28 548 631	31 967 685	12%
Autres actifs courants	75 440 773	38 381 555	-49%
Fournisseurs	67 097 539	43 935 891	-35%
Autres passifs courants	103 894 501	93 937 487	-10%
Autres passifs financiers	91 515 229	77 094 219	-16%
<b>BFR</b>	<b>-18 239 702</b>	<b>-1 411 826</b>	<b>-92%</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>638 325</b>	<b>39 894 235</b>	<b>6150%</b>

# VI. PERSPECTIVES

## Business Plan 2025-2029

le résultat des exercices 2026,2027,2028 et 2029 est tributaire de l'obtention de l'autorisation de l'utilisation des déchets ménagers (RDF) comme composants de l'énergie thermique.

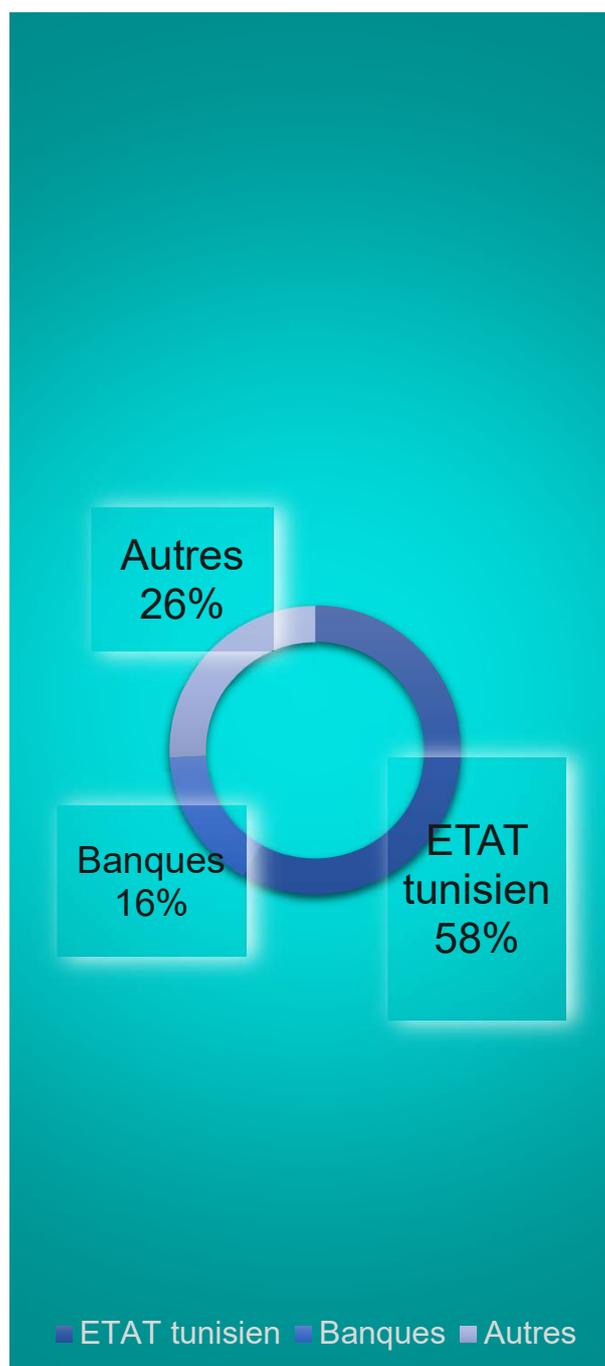
(En dinars)	2025B	2026P	2027P	2028P	2029P
Revenus Agrégats	24 635 400	23 583 827	25 020 082	26 543 805	27 870 995
Revenus Ciment	405 323 980	484 161 557	527 940 977	568 698 272	597 133 186
Revenus Ready Mix	13 619 080	22 832 007	24 340 062	25 947 723	27 245 109
Production Immobilisée	15 320 401	15 865 222	16 787 346	17 850 052	17 850 052
<b>Total Revenus</b>	<b>458 898 861</b>	<b>546 442 613</b>	<b>594 088 467</b>	<b>639 039 852</b>	<b>670 099 342</b>
Variation du stock Produits Finis	-12 056 531	-2 206 425	-3 175 042	3 897 770	2 750 320
Total Coût Matières et Produits Transférés	230 291 478	277 653 611	302 087 582	327 157 414	340 243 711
<b>Marge Brute</b>	<b>240 663 914</b>	<b>270 995 426</b>	<b>295 175 927</b>	<b>307 984 667</b>	<b>327 105 311</b>
<b>Taux Marge Brute</b>	<b>52%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>48%</b>	<b>49%</b>
Total Charges d'exploitation	32 894 481	30 138 883	31 102 335	32 098 810	33 703 751
<b>Valeur Ajoutée</b>	<b>207 769 433</b>	<b>240 856 543</b>	<b>264 073 591</b>	<b>275 885 857</b>	<b>293 401 560</b>
<b>Taux Valeur Ajoutée</b>	<b>45%</b>	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>43%</b>	<b>44%</b>
Charges du Personnel	45 497 500	45 715 787	47 087 260	48 499 878	50 924 872
Impôts et Taxes	1 010 386	1 246 929	2 306 289	2 441 574	2 563 652
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>161 261 548</b>	<b>193 893 828</b>	<b>214 680 042</b>	<b>224 944 405</b>	<b>239 913 036</b>
<b>Taux RBE</b>	<b>35%</b>	<b>35%</b>	<b>36%</b>	<b>35%</b>	<b>36%</b>
Dotations aux amortissements et Provisions	52 008 664	57 060 922	59 039 066	61 271 694	60 658 977
<b>Résultat avant impôt et charges financières</b>	<b>109 252 884</b>	<b>136 832 906</b>	<b>155 640 976</b>	<b>163 672 712</b>	<b>179 254 059</b>
Intérêts sur Crédits à LMT non capitalisés	-26 193 933	-22 130 059	-18 606 116	-15 048 839	-12 791 513
Intérêts sur Crédits LEASING	-443 391	-183 611	-88 519	-7 238	0
Autres Charges et Frais Financiers	-16 660 609	-12 079 004	-9 632 613	-6 040 864	-5 436 777
Produits sur Placement	9 420 000	3 600 000	5 400 000	8 100 000	9 315 000
Résultat Financier	-33 877 933	-30 792 674	-22 927 248	-12 996 940	-8 913 290
Divers Charges Ordinaires		-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
Divers Produits Ordinaires		150 000	150 000	150 000	150 000
<b>Résultat Net avant impôt</b>	<b>75 374 951</b>	<b>105 690 232</b>	<b>132 363 728</b>	<b>150 325 771</b>	<b>169 990 769</b>
Impôt sur les bénéfices	-1 030 349	-6 437 517	-26 472 746	-30 065 154	-33 998 154
<b>Résultat Net</b>	<b>74 344 602</b>	<b>99 252 715</b>	<b>105 890 982</b>	<b>120 260 617</b>	<b>135 992 615</b>
<b>Taux de marge Nette</b>	<b>16%</b>	<b>18%</b>	<b>18%</b>	<b>19%</b>	<b>20%</b>



# VII. EVOLUTION ET PERFORMANCE DU TITRE EN BOURSE

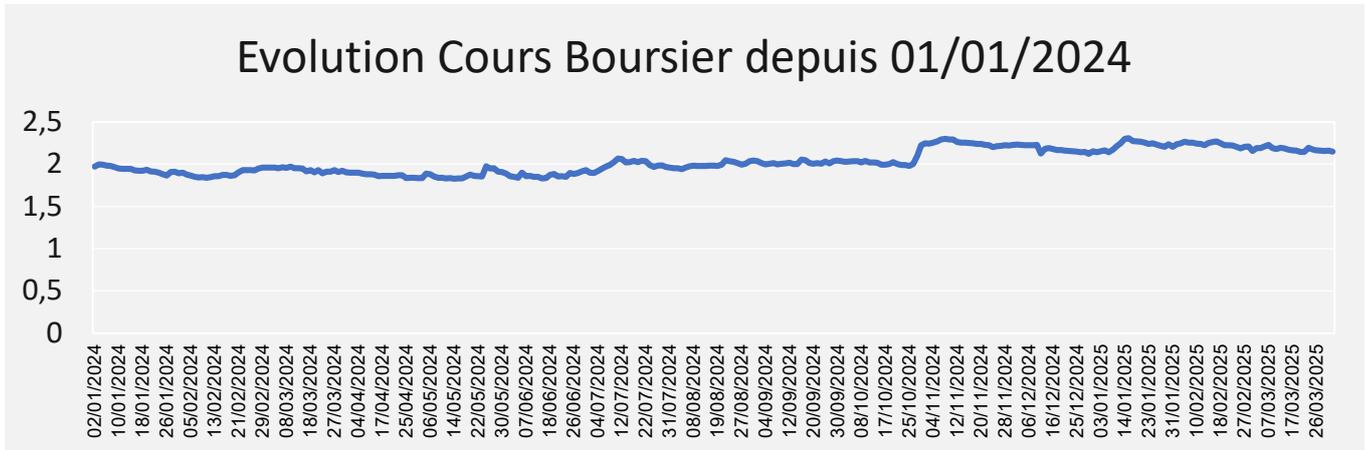
## 1- Structure du capital

Au 31 décembre 2024, la structure du capital de la société Carthage Cement est ventilée ainsi:

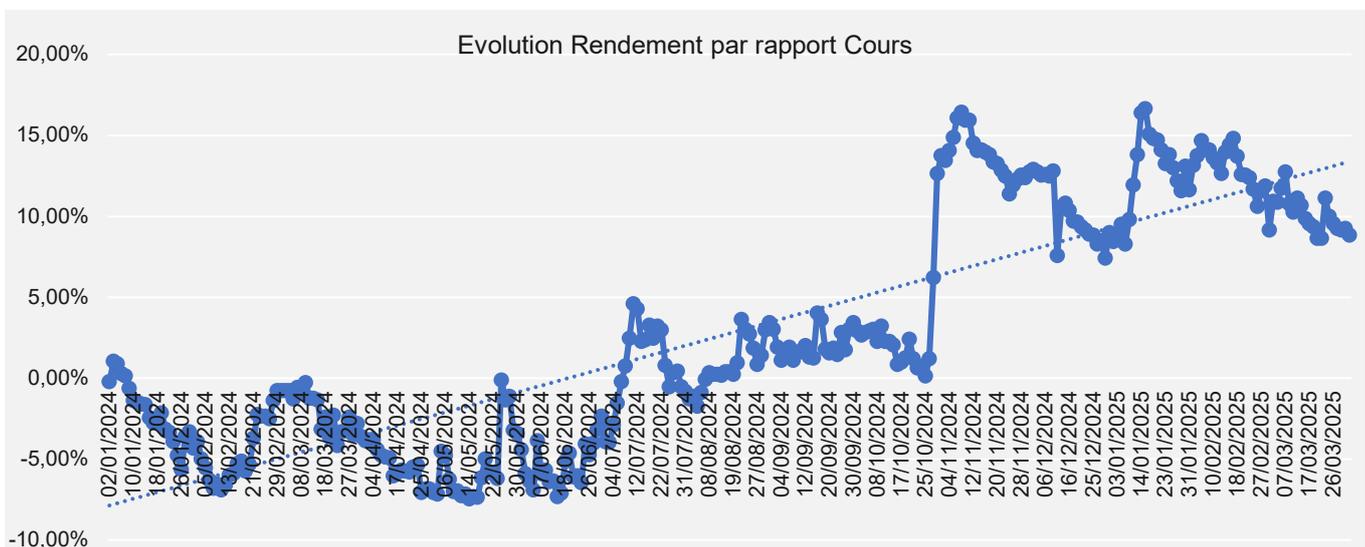
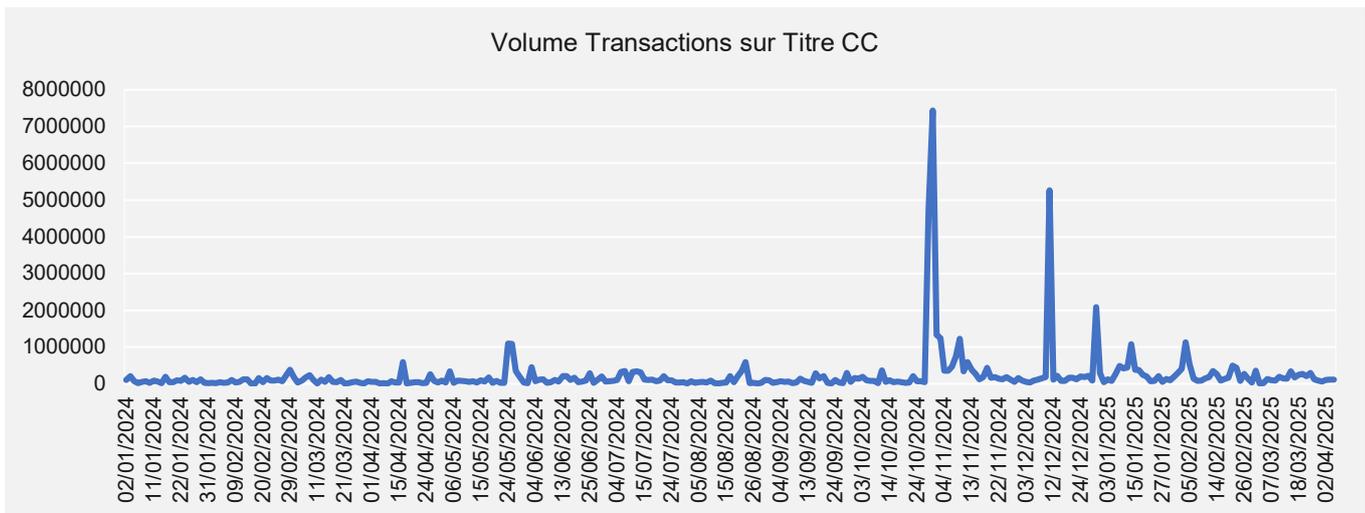


Groupe Actionnaires	Nbre Actions	% Participation
BINA CORP	138 146 608	40,20%
AL KARAMA HOLDING	51 026 716	14,85%
ETAT TUNISIEN	10 819 622	3,15%
BT SICAR	18 250 000	5,31%
SICAR INVEST	14 000 000	4,07%
BH EQUITY	6 115 012	1,78%
STB (PARTICIPATION)	9 194 320	2,68%
BIAT CAPITAL RISQUE (EX SICAR AVENIR)	5 000 000	1,46%
ATTIJARI BANK	2 100 771	0,61%
ARAB TUNISIAN BANK	150 000	0,04%
SOCIETE EL HANA	16 804 141	4,89%
NAIFAR FETHI	8 011 915	2,33%
SOCIETE EL HADAYEK	7 226 133	2,10%
MAC FCP	3 168 471	0,92%
Groupe Khechine	1 659 682	0,48%
CIE D'ASSURANCES ET REASSURANCE	1 573 474	0,46%
FCP VALEURS CEA	1 300 000	0,38%
BAM P/C FCP BIAT EPA	1 120 000	0,33%
TRIMECHE MONGI	1 039 000	0,30%
MZABI SKANDER FADHEL	1 015 780	0,30%
ATTIJARI FCP CEA	880 000	0,26%
BOUCHAALA ZOUHEIR BEN SALAH	763 758	0,22%
CARTE VIE	747 370	0,22%
SAIGHI NOUREDDINE	708 160	0,21%
SOCIETE MAJUS INVESTMENT SICAF	708 031	0,21%
ATD SICAR	706 966	0,21%
OUAKAA HYEM	609 425	0,18%
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	600 000	0,17%
KHECHINE MOURAD	511 922	0,15%
CHATTI MOHAMED RACHID	491 730	0,14%
FCP FUTURE 10	480 000	0,14%
FCP VALEURS SERENITE 2028	440 000	0,13%
S.P.D.I.T.	440 000	0,13%
MZABI MONCEF	394 561	0,11%
PTM EMERGING MARKETS FUND	371 834	0,11%
BESROUR SADOK	342 335	0,10%
COMPAGNIE ARABE DE PRO IMMOBILIERE	336 607	0,10%
OUAKAA LASSAAD	336 511	0,10%
GENERALE DE PARTICIPATIONS SIC	331 435	0,10%
Autres Participations <300000 actions	35 702 650	10,39%
<b>Total général</b>	<b>343 624 940</b>	<b>100,00%</b>

## 2- Evolution du cours boursier



Au cours de l'année 2024, le titre de Carthage Cement a connu une phase de fluctuations, débutant l'année à 1,97 dinar pour clôturer la séance du 31 décembre 2024 à 2,19 dinars. Le cours le plus élevé de l'année s'est établi à 2,30 dinars, tandis que le plus bas a atteint 1,83 dinar.



# VIII. LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

## Un Engagement RSE/ESG réitéré

Consciente des enjeux de durabilité à travers ses différents aspects : économique, environnemental, sociétal et de gouvernance, auxquels fait face le secteur du ciment, Carthage Cement s'est engagée dans une approche volontaire pour la mise en place d'une démarche structurée de management RSE/ESG.

Dans ce cadre, nous avons engagé un cabinet de conseil pour nous accompagner dans l'implémentation de cette approche. Ce projet, qui s'étend sur une période de 18 mois, est construit autour des étapes suivantes :



Le tableau « **Progression du projet** » Inclut les phases déjà réalisées, celles en cours de réalisation, et celles qui n'ont pas encore été lancées.

Les actions et initiatives mises en œuvre durant l'année 2024, en rapport direct avec la RSE, sont détaillées ci-dessous :

## i. Projet de mise en place de la démarche RSE au sein de Carthage Cement :

### 1) Constitution & Formation du comité-projet à la norme ISO 26000 et aux ODD

L'année 2024 a vu l'établissement d'une structure consacrée à la mise en œuvre et à la supervision de l'approche RSE au sein de l'entreprise.

#### 1.1 Organisation et Structure :

##### Le Comité de Pilotage (COPIL) :

Un comité directeur, dirigé par le Directeur général, a été mis en place pour superviser l'approche. Ce comité est constitué des directeurs des diverses structures et directions intervenant en tant que sponsors dans le contexte de ce projet.

Durant l'année 2024, le COPIL a organisé deux rencontres avec le cabinet de conseil :

- Juin 2024 : Cadrage et Définition des contours de la mission
- Octobre 2024 : Exposé du bilan du diagnostic RSE et du compte-rendu de l'audit réglementaire et social.

**Le Comité de Responsabilité Sociale des Entreprises** : Ce comité comprend :

- Le directeur du projet RSE/ESG qui assure la coordination entre les diverses structures et le cabinet de conseil.
- La personne responsable du reporting ESG/RSE
- Les Ambassadeurs RSE, dont la mission est de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises au sein de leurs structures respectives.

Au fur et à mesure de la progression du projet, des groupes de discussion thématiques seront constitués.

### 1.2 Formation et sensibilisation aux enjeux de la RSE et l'ESG :

Plusieurs sessions de formations ont été menées au profit :

- Des membres du comité de pilotage (Sponsors)
- Des membres du comité RSE : Chef de projet RSE/ESG ; chargé du reporting ESG/RSE et Ambassadeurs RSE.
- Des responsables et cadres de la direction d'achats (Achat responsable).

## 2) Diagnostic RSE et évaluation du niveau de maturité :

Durant les mois de juillet, août et septembre 2024, un diagnostic a été mené par le cabinet de conseil afin d'évaluer le **niveau de maturité RSE de l'entreprise** en fonction des sept questions clés liées à la RSE : La gouvernance de l'organisation / Les droits de l'homme / Les relations et conditions de travail / L'environnement / La loyauté des pratiques / Les questions relatives aux consommateurs / Les communautés et le développement local.

## 3) Evaluation de la conformité légale sur les volets de la RSE et plan d'action :

En ce qui concerne la conformité réglementaire et l'approche RSE/ESG :

\* **Audit réglementaire** : Le cabinet de conseil a effectué un audit réglementaire axé sur les aspects sociaux, de santé et environnementaux durant les mois d'août et septembre 2024. Cette initiative a touché les entités et les fonctions suivantes : Le département des Ressources Humaines, La Carrière, La Cimenterie et La Centrale à béton.

Les résultats du diagnostic de maturité RSE et de l'audit réglementaire Social et environnemental ont été présentés au comité de pilotage le 16 octobre 2024.

\* **Veille Règlementaire** : Une application de veille réglementaire a été installée et des responsables de suivi de la veille réglementaire ont été désignés au niveau de la Direction Ressources Humaines, de la Carrière, de la Cimenterie et de la Centrale à Béton ainsi qu'au niveau central.

#### 4) Mise en place des piliers de la démarche :

1. **Organisation de deux sessions de travail** : Deux ateliers de deux jours ont été organisés par le cabinet de conseil, en présence de différents ambassadeurs RSE.

- **Le premier workshop**, qui a eu lieu les 06 et 07 mars 2025, était dédié à la modélisation de la chaîne de valeur, l'identification des parties prenantes et leur hiérarchisation selon leur importance stratégique.
- **La deuxième session de travail**, organisée les 11 et 14 mars 2025, avait pour but d'initier l'identification des impacts, risques et opportunités tout au long de la chaîne de valeur.

2. **Achats Responsables** : Une attention particulière a été consacrée à l'aspect des achats responsables :

- Des formations spécialisées ont été dispensées aux responsables et cadres de la direction des achats concernant l'importance de l'achat responsable.
- Un code de conduite pour les fournisseurs a été conçu.

## ii. Autres Activités liées à la responsabilité Sociétale de l'Entreprise :

### 1. Empreinte Carbone :

Dans le contexte du Projet TETA / ECP / GIZ / ANME, nous procédons actuellement à une évaluation de l'empreinte carbone liée à la production du ciment, en partenariat avec un expert dans le domaine.

### 2. Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières –(MACF):

Dans le cadre de ses opérations d'exportation, Carthage Cement se conforme aux procédures du MACF. Nous effectuons donc régulièrement les déclarations périodiques requises par ce système.

### 3. Implication dans des événements de portée nationale et internationale :

Participation à divers événements traitant des sujets liés à la responsabilité sociétale des entreprises, à l'ESG et à la durabilité :

- CSR Power Forum
- Journée organisée par EY dédié au Mécanisme d'ajustement Carbone aux frontières.
- Changement Climatique et Impact sur l'environnement de Travail organisé par l'Institut de Santé et de Sécurité au Travail
- Participation au congrès et à la foire Internationaux pour le ciment et les matériaux de construction organisé par l'Union Arabe des Producteurs de Ciments et des Matériaux de Construction.
- ESG Impact
- Journée Reporting de Durabilité assuré par PWC

## Progression du projet RSE/ESG (Fin mars 2025)

Etape	Réalisé	En cours	Non Encore Initié
<b>Etape 1 : Impulser la démarche :</b>			
• Diagnostic RSE et évaluation du niveau de maturité	X		
• Constitution & Formation du comité-projet à la norme ISO 26000 et aux ODD	X		
<b>Etape 2 : Mise en place des piliers de la démarche</b>			
• Evaluation de la conformité légale sur les volets de la RSE et plan d'action	X		
• Clarification du modèle de gouvernance de la démarche RSE <i>(Un projet de modèle de gouvernance a été préparé)</i>		X	
• <b>Analyse et dialogue avec les parties prenantes stratégiques en matière de RSE</b>			
- Analyse des parties prenantes stratégiques en matière de RSE.	X		
- Analyse des impacts Risques et Opportunités		X	
- Identification d'une pré-liste des enjeux RSE matériels pour Carthage Cement			X
- Mise en œuvre du plan d'engagement avec les parties prenantes			X
. Rendre compte des résultats de la démarche de dialogue avec les différentes parties prenantes			X
. Impliquer les parties prenantes stratégiques dans l'identification des enjeux stratégiques pour Carthage Cement			X
• Analyse de matérialité et identification des enjeux RSE pertinents			X
• Proposition d'une Politique RSE et d'une stratégie d'achats responsables			X
• Proposition d'une feuille de route RSE et définition des modalités de gouvernance de la démarche.			X
<b>Etape 3 : Mise en œuvre des feuilles de route</b>			
• Accompagnement dans la mise en œuvre des actions à court terme de la feuille de route			X
<b>4 : Evaluer et rendre compte de la démarche</b>			
• Définition des indicateurs de performance globale			X
• Développement du cadre du reporting RSE/ESG et préparation du premier rapport RSE de Carthage Cement selon les lignes directrices de la GRI et du guide de la BVMT			X

## Initiatives RSE en 2024 et contribution aux Objectifs de Développement Durables :

Au cours de l'année 2024, Carthage Cement a organisé, soutenu et participé à diverses initiatives, contribuant positivement à différents objectifs de développement durable.



### Initiative

### Objectif ODD

### Période

#### 1 Création d'un coin bibliothèque dans une école primaire à Morneg :

Dans le cadre du développement des compétences chez les enfants en offrant des ressources éducatives accessibles à tous, une action de sensibilisation à la durabilité a été menée au profit des élèves d'une école primaire à Morneg. Il s'agit de la création et de l'aménagement d'un coin de bibliothèque qui met à disposition des élèves des livres et des programmes éducatifs axés sur la durabilité et l'environnement.

ODD 4



Janvier 2024

#### 2 Distribution des couffins pour 11 familles nécessiteuses dans la zone de Morneg

Carthage Cement a procédé en mars 2024, à l'occasion du mois saint de Ramadan, en collaboration avec le croissant rouge, à la Distribution des couffins. Cette mesure, qui vise d'appuyer les efforts de solidarité, de renforcer les liens communautaires, à travers la réduction de l'insécurité alimentaire, a bénéficié à 11 familles nécessiteuses dans la zone de Morneg.

ODD1 & ODD2 & ODD17



Mars 2024

#### 3 Distribution de cadeaux aux femmes de CC à l'occasion de la journée Internationale de la Femme :

En reconnaissance des efforts consentis par les femmes et leur participation et contribution actives au développement de la société, Carthage Cement a pris l'initiative de leur offrir des cadeaux à l'occasion de la célébration de la journée Internationale de la Femme. Cette mesure appréciée par les bénéficiaires contribue au renforcement de leur motivation.

ODD 5



Mars 2024

<p><b>4 Journée Nationale du Savoir :</b> La célébration annuelle de la Journée Nationale du Savoir, est un rendez-vous incontournable pour honorer les enfants de nos collaborateurs qui se sont distingués lors des examens nationaux de fin d'année (baccalauréat ; concours de 9<sup>ème</sup> année) ou à l'occasion de leur diplomation (Licence, Maîtrise, Mastere, ...). La cérémonie de remise des cadeaux n'est pas seulement l'occasion de récompenser les lauréats parmi nos élèves mais aussi un moment de partage de joie avec nos collaborateurs pour leurs efforts. Cette initiative devenue désormais un rituel, réaffirme notre engagement à promouvoir l'excellence académique au sein de notre entreprise.</p>	Septembre 2024
<p><b>5 Rentrée Scolaire 2024/2025 :</b> A l'occasion de la rentrée scolaire 2024/2025, Carthage Cement s'est chargée de fournir aux élèves du primaire des sacs contenant l'ensemble des fournitures scolaires nécessaires, adaptées à chaque niveau de classe. Cette action a permis de soulager les parents tout en offrant aux enfants les outils indispensables pour bien commencer l'année scolaire.</p>	Septembre 2024
<p><b>6 Campagne Octobre Rose :</b> En marge de la campagne annuelle de l'Octobre Rose une journée de sensibilisation à la prévention du cancer du sein a été organisée au profit du personnel féminin de Carthage Cement. Ceci témoigne de l'intérêt que nous portons à la santé de nos collaboratrices, et de notre engagement à la promotion de leur bien être personnel.</p>	Octobre 2024
<p><b>7 Sponsoring de l'évènement Rimmel Challenge "Rimmel Forest" :</b> Au volet mécénat, et dans le cadre de la Promotion de la Santé et du Bien-être de la communauté et de l'appui aux efforts du tissu associatif, Carthage Cement a procédé en 2024 au sponsoring de l'évènement Rimmel Challenge "Rimmel Forest" organisé par l'Association RIMEL CHALLENGE.</p>	Novembre 2024

## Initiatives RSE en 2024 et contribution aux Objectifs de Développement Durables

CRÉATION D'UN COIN  
BIBLIOTHÈQUE DANS UNE  
ÉCOLE PRIMAIRE  
À MORNEG



JOURNÉE  
INTERNATIONALE  
DE LA FEMME



OCTOBRE  
ROSE



RIMMEL  
CHALLENGE



RENTÉE  
SCOLAIRE  
2024-2025



JOURNÉE  
NATIONALE  
DU SAVOIR



COUFFIN DE  
RAMADAN



# ÉTATS FINANCIERS

**BILAN**  
**Arrête au 31 décembre**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2024</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u>
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		5 599 883	5 116 004
Moins : amortissements		-3 819 670	-3 555 315
	1	<u>1 780 213</u>	<u>1 560 689</u>
Immobilisations corporelles		1 095 881 895	1 060 892 690
Moins : amortissements		-550 740 880	-500 301 205
	2	<u>545 141 015</u>	<u>560 591 485</u>
Immobilisations financières		61 576 210	56 176 352
Moins : provisions		-96 217	-96 217
	3	<u>61 479 993</u>	<u>56 080 135</u>
		<u>608 401 221</u>	<u>618 232 309</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>			
Autres actifs non courants	4	-	32 600
		<u>608 401 221</u>	<u>618 264 909</u>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks		144 157 632	141 229 264
Moins : Provisions		-951 101	-951 101
	5	<u>143 206 531</u>	<u>140 278 163</u>
Clients et comptes rattachés		39 515 406	35 318 794
Moins : Provisions		-7 547 721	-6 770 163
	6	<u>31 967 685</u>	<u>28 548 631</u>
Autres actifs courants	7	38 381 555	75 440 773
Liquidités et équivalents de liquidités	8	51 565 274	11 518 323
		<u>265 121 045</u>	<u>255 785 890</u>
<b><u>Total des actifs courants</u></b>			
		<u>873 522 266</u>	<u>874 050 799</u>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>			

**BILAN**  
**Arrête au 31 décembre**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2024</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		46 457 647	-8 735 500
Amortissements différés		-285 768 020	-285 768 020
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>258 331 719</b>	<b>203 138 572</b>
Résultat net de l'exercice		70 256 035	55 193 147
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	9	<b>328 587 754</b>	<b>258 331 719</b>
<b><u>Passifs</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts	10	239 835 063	263 425 651
Crédits bail	11	1 630 341	1 503 349
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	13	14 715 110	16 551 218
Provisions pour risques et charges	14	9 838 005	8 574 240
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>318 295 875</b>	<b>342 331 814</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	43 935 891	67 097 539
Autres passifs courants	16	93 937 487	103 894 500
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	88 765 259	102 395 227
<b>Total des passifs courants</b>		<b>226 638 637</b>	<b>273 387 266</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>544 934 512</b>	<b>615 719 080</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b>873 522 266</b>	<b>874 050 799</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u> <u>2024</u>	<u>31-déc</u> <u>2023</u>
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>			
Revenus	18	421 573 245	431 588 146
Production immobilisée	19	7 261 787	10 667 436
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>428 835 032</b>	<b>442 255 582</b>
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		-13 491 583	-5 618 366
Achats d'approvisionnements consommés	20	205 008 536	217 565 998
Charges de personnel	21	42 989 018	41 941 993
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	55 571 977	53 686 765
Autres charges d'exploitation	23	29 505 200	32 031 503
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>319 583 148</b>	<b>339 607 893</b>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b>109 251 884</b>	<b>102 647 689</b>
Charges financières	24	-45 930 637	-49 485 220
Produits financiers	24	5 018 935	3 893 573
Produits des placements	25	2 052 963	20 090
Autres gains ordinaires	26	1 272 798	235 548
Autres pertes ordinaires	27	-421 706	-1 108 076
<b><u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u></b>		<b>71 244 237</b>	<b>56 203 604</b>
Impôt sur les sociétés		-988 202	-1 010 457
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>70 256 035</b>	<b>55 193 147</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<b>31-déc</b>	<b>31-déc</b>
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	472 142 890	470 314 466
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-348 877 056	-353 166 760
Intérêts payés	-4 889 346	-8 224 322
Impôts et taxes payés	-30 374 417	-28 647 353
Autres flux	40 273 699	-2 928 824
Encaissement des produits de placement	16 643	7 108
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>128 292 413</b>	<b>77 354 315</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14 885 805	-14 241 846
Flux liés aux immobilisations financières	-1 848 302	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-16 734 107</b>	<b>-14 241 846</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	50 681 002	1 450 000
Intérêts payés sur Emprunts	-31 164 038	-31 976 565
Remboursements des emprunts bancaires	-78 191 914	-32 865 266
Remboursements des crédits Leasing	-2 497 844	-2 068 650
Remboursement /encaissement des crédits de gestion (net)	-11 130 021	10 284 450
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-72 302 815</b>	<b>-55 176 031</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>39 255 491</b>	<b>7 936 438</b>
<i>Trésorerie en début d'exercice</i>	<b>638 743</b>	<b>-7 297 695</b>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<b>39 894 234</b>	<b>638 743</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS



## I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

### En DT

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
<b>Total apport net</b>	<b>110.628.081</b>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veillesse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basé en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

## **II. Evènements significatifs**

### **II.1. Litiges significatifs**

Carthage Cement a conclu le 24 février 2010 deux contrats comme suit :

- Un contrat de construction de l'usine de ciment avec FLSmidth, EKON Industry et PROKON Manufacturing.
- Un contrat d'exploitation et de maintenance avec FLS Global et NLS.

Ces deux contrats ont été sujet à deux différends entre les parties contractantes.

### **A. Différends liés au contrat de construction :**

Le premier différend lié au contrat de construction a débouché sur une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant la chambre de commerce internationale (CCI) .

#### **1) Action pénale en Tunisie**

- En effet, le 17 décembre 2013, Carthage Cement a déposé une plainte pénale en Tunisie alléguant l'existence d'une surfacturation frauduleuse pour un montant de 30 millions d'euros dans le cadre du contrat de construction.
- Ladite plainte pénale a donné lieu à des poursuites pénales contre les anciens dirigeants de Carthage Cement Mr Lazhar STA et Mr Belhassen TRABELSI, un employé de FLS et deux intermédiaires soit Mongi SAADI et Issam SAADI.
- Le 07 février 2019, le tribunal de première instance de Tunis a acquitté tous les accusés.
- Le 15 novembre 2019, la cour d'appel de Tunis a infirmé la décision du Tribunal de première instance de Tunis et a condamné Mr Lazhar STA et Mr Belhassen Trabelsi pour « abus de biens sociaux » et le restant pour complicité. La cour d'appel a aussi condamné tous les prévenus solidairement à payer à Carthage Cement un montant de 30 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010) en sa qualité de partie civile et à titre de dédommagement.
- Le 21 avril 2020, FLS a transféré 2 millions d'euros à Carthage Cement en niant toute responsabilité concernant la surfacturation illicite présumée.
- Le 26 novembre 2019, Mr Lazhar STA s'est opposé à l'arrêté d'appel rendu en son absence.
- Le 31 janvier 2025, la cour d'appel a statué sur l'opposition de Mr Lazhar STA et l'a condamné au paiement à Carthage Cement en tant que partie civile le montant de 28 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010).

#### **2) Action arbitrale devant CCI**

- Le 31 janvier 2022, Carthage Cement a déposé une demande d'arbitrage devant la CCI contre FLS- EKON et PROKON pour violation des conditions contractuelles et a demandé au tribunal arbitral de les condamner à payer 28 millions d'euros à Carthage Cement.
- En date du 27 mai 2024, Carthage Cement et les contractants (FLS- EKON- PROKON) ont signé un accord de règlement amiable des deux différends soumis à l'arbitrage CCI par Carthage Cement, soit l'affaire de surfacturation de 30 millions d'euros et l'affaire des commissions illégales au niveau du contrat d'exploitation.

Le conseil d'administration de Carthage Cement, lors de sa réunion du 21/05/2024, a autorisé le directeur général à signer ledit accord portant ce qui suit :

- FLS- EKON et PROKON s'engagent à payer à Carthage Cement la somme de 12.000.000€ douze millions d'euros (exécuté le 01/07/2024).

- FLS- EKON et PROKON abandonnent définitivement au profit de Carthage Cement tous les montants leur revenant et gelés entre les mains de Carthage Cement ( soit un montant de 3,8 millions d'euros).

Cela en sus des 2 millions d'euros qui ont été versé par FLS à Carthage Cement au mois d'avril 2020.

De son côté Carthage Cement s'est engagé à arrêter toute poursuite contre les intimés.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
<b>Bilan :</b>	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir au 31.12.2023	40 920 987
▪ Virement reçu de FLsmidth suite accord à l'amiable avec la partie étrangère en juillet 2024	(40 355 960)
▪ Solde produits à recevoir au 31.12.2024*	565 027
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
<b>Etat de résultat :</b>	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

### **B. Différends liés au contrat d'exploitation :**

Deux différends ont surgi comme suit :

- Le premier différend est lié à une suspicion de l'existence d'une surfacturation d'une commission illégale au niveau du contrat d'exploitation.
- Le deuxième différend est lié à la clôture du contrat d'exploitation et de maintenance de l'usine.

#### **1) Commission illégale lié au contrat d'exploitation**

Deux actions ont été engagées à ce niveau à savoir une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant CCI Paris.

**a. Action pénale en Tunisie**

- Lors des investigations liées au dossier de surfacturation citée en haut, il a été évoqué l'existence aussi d'une commission illégale au niveau du contrat d'exploitation de la cimenterie.
- Le 06 juillet 2017, Carthage Cement a déposé une plainte pénale pour suspicion d'existence de la commission illégale au niveau du contrat. Le 13 mars 2020, une enquête a été ouverte par le juge d'instruction et une expertise a été commandée. A la date d'arrêté des états financiers, le dossier est encore en cours.

**b. Action arbitrale CCI**

- Le 09 avril 2022, Carthage Cement a soumis à FLS Global et NLS un avis de différend annonçant l'enclenchement d'une procédure arbitrale.
- L'affaire des commissions illégales a été concernée aussi par l'accord amiable du 27 mai 2024. En effet, en contrepartie de l'abandon par Carthage Cement des poursuites pénales contre FLS, NLS et leurs préposés dans cette affaire, il fût convenu que : FLS et NLS renoncent aux sommes actuellement gelées sur les comptes bancaires de NLS en Tunisie au profit de Carthage Cement (les sommes gelées par le juge d'instruction en charge de cette affaire sont estimées à 5,2 millions d'euros soit 17.500.000 DT), il est à préciser à ce niveau que la levée du gel sur les comptes de NLS en Tunisie n'a pas encore été autorisée par le juge d'instruction.

Il est à préciser que comme convenu les poursuites pénales continueront à l'encontre des parties Tunisiennes.

**2) Différend lié à l'expiration du contrat d'exploitation :**

A l'occasion de la passation suite à l'expiration du contrat d'exploitation en septembre 2019, un différend a surgi entre Carthage Cement et NLS qui a débouché sur une action pénale enclenché par Carthage Cement en Tunisie et la notification d'un différend auprès de la CCI mais un accord amiable a été conclu entre les parties à la suite d'une action de médiation dans le cadre de l'arbitrage CCI, ledit accord prévoit ce qui suit :

- L'abandon par FLS de la caution de garantie de 3.152.700 DT détenue par Carthage Cement en guise de caution de bonne fin.
- La fourniture gratuite d'une pièce de rechange stratégique à un prix estimé à 1.022.472 euros.

Cet accord amiable a été autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 décembre 2023.

***II. 2. Situation financière de la société et performance au 31 décembre 2024***

Compte tenu du résultat bénéficiaire de 2024, la société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 169 millions de dinars au 31 décembre 2024. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
  - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes.
  - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2025-2029 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée courant les trois derniers exercices et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

### **III. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes (« NCT ») telles que définies par la loi n°96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

### **IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Toutefois et étant donné que cette dernière est une société nouvellement créée et n'ayant pas enregistré de transactions significatives depuis sa création, elle n'a pas encore produit d'états financiers.

Ainsi Carthage Cement, n'a pas pu établir des états financiers consolidés pour l'exercice 2024. Toutefois, au vu du caractère non significatif de cette nouvelle entité, cette situation n'impacte pas les états financiers de Carthage Cement.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

#### **IV.1. Unité monétaire**

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

#### **IV.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Courant l'exercice 2020, la société Carthage Cement a procédé au reclassement des pièces de rechange spécifiques parmi les immobilisations corporelles.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

Les pièces de rechange spécifiques sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

### **IV.3. Contrats de location financement**

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### ***IV.4. Les charges à répartir***

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service accordés au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en un plan de départ volontaire.

Ils sont résorbés sur une durée de trois ans à partir de leur engagement.

#### ***IV.5. Les stocks***

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

#### ***IV.6. Emprunts***

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

#### ***IV.7. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants***

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### ***IV.8. Provisions pour risques et charges***

##### *Provisions pour litiges*

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

##### *Provisions pour indemnités de départ à la retraite*

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

#### ***IV.9. Liquidités et équivalents de liquidités***

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

#### ***IV.10. Revenus***

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

#### **IV.11. Transactions en monnaie étrangère**

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

### **V. Contrôles fiscaux et sociaux en cours**

#### **V.1. Contrôle fiscal 2008-2010**

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, le tribunal d'appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La Cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

#### **V.2. Contrôle fiscal 2011-2012**

Un deuxième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014,

l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement clôturé par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

### **V.3. Contrôle social**

La société a reçu en date du 13 février 2024 un avis pour une vérification sociale couvrant les trois exercices 2021, 2022 et 2023. Les résultats de ce contrôle ont été notifiés à la société le 09 mai 2024 portant une taxation de 2.520.097 DT en principal et 670.950 DT en pénalités

Après échanges avec l'administration sociale, la société a signé, le 27 mars 2025, un arrangement avec la CNSS portant sur le remboursement d'un montant de 2.082.636 réparti sur 36 mensualités.

**A/ ACTIFS****NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 1.780.213 DT, contre 1.560.689 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	1 539 205	1 287 148
Logiciels	767 815	745 671
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	580 515	370 837
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>5 599 883</b>	<b>5 116 004</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-3 819 670	-3 555 315
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 780 213</b>	<b>1 560 689</b>

**NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un solde net de 545.141.015 DT, contre 560.591.485 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	8 101 692	7 602 612
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	505 065 527	493 929 910
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Matériel de transport	1 534 228	1 534 228
Matériel industriel	20 224 942	19 576 669
Matériel informatique	2 354 194	2 253 444
Mobilier & Matériel de bureau	2 074 495	1 899 977
Installations techniques cimenterie	308 739 429	308 577 333
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	51 910 953	49 481 906
Pièces de rechanges spécifiques	34 931 239	21 763 160
Immobilisations corporelles en cours	13 814 425	14 821 664
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique	32 130 274	24 451 290
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>1 095 881 895</b>	<b>1 060 892 690</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	-550 740 880	-500 301 205
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>545 141 015</b>	<b>560 591 485</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2024	
	Solde au 31/12/2023	Acquisitions	Régularisation	Transfert	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Cession	Dotations		Solde au 31/12/2024
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 890 370	-	135 000	2 025 370	674 630
Logiciels	745 671	22 144	-	-	767 815	745 058	-	973	746 031	21 784
Licence	1 287 148	252 057	-	-	1 539 205	907 539	-	128 382	1 035 921	503 284
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	370 837	209 678	-	-	580 515	-	-	-	-	580 515
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>5 116 004</b>	<b>483 879</b>	-	-	<b>5 599 883</b>	<b>3 555 315</b>	-	<b>264 355</b>	<b>3 819 670</b>	<b>1 780 213</b>
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	7 602 612	231 837	-	267 243	8 101 692	4 140 005	-	548 050	4 688 055	3 413 637
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	40 214 541	-	2 234 142	42 448 683	69 258 377
Constructions	493 929 910	-	-	11 135 617	505 065 527	228 686 491	-	22 945 737	251 632 228	253 433 299
Installations techniques cimenterie	308 577 333	162 096	-	-	308 739 429	156 358 607	-	15 502 514	171 861 121	136 878 308
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	49 481 906	3 140 434	-711 387	-	51 910 953	43 177 221	-711 387	2 540 891	45 006 725	6 904 228
Matériel de transport	1 534 228	-	-	-	1 534 228	1 368 527	-	143 732	1 512 259	21 969
Matériel industriel	19 576 669	507 070	-	141 203	20 224 942	14 520 182	-	722 431	15 242 613	4 982 329
Matériel informatique	2 253 444	100 750	-	-	2 354 194	1 877 995	-	221 101	2 099 096	255 098
Mobilier & Matériel de bureau	1 899 977	174 518	-	-	2 074 495	1 415 058	-	187 859	1 602 917	471 578
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	43 095	-	3 145	46 240	16 649
Pièces de rechanges spécifiques	21 763 160	-	-	13 168 079	34 931 239	8 234 857	-	6 101 480	14 336 317	20 594 922
Immobilisations corporelles en cours (A)	39 272 954	15 056 223	16 327 663	-24 712 142	45 944 699	-	-	-	-	45 944 699
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 060 892 690</b>	<b>19 372 928</b>	<b>15 616 276</b>	-	<b>1 095 881 895</b>	<b>500 301 205</b>	<b>-711 387</b>	<b>51 151 062</b>	<b>550 740 880</b>	<b>545 141 015</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>1 066 008 694</b>	<b>19 856 807</b>	<b>15 616 276</b>	-	<b>1 101 481 778</b>	<b>503 856 520</b>	<b>-711 387</b>	<b>51 415 417</b>	<b>554 560 550</b>	<b>546 921 228</b>

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit au 31 décembre 2024 :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Titres de participation Les Carrelages Berbères	350 883	350 883
Titres de participation MANDUCEM	318 833	318 833
Prêts au personnel	906 826	1 196 434
Dépôts et cautionnements versés	9 331 589	9 024 376
Compte courant BINA CORP (*)	50 668 079	45 285 826
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>61 576 210</b>	<b>56 176 352</b>
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>61 479 993</b>	<b>56 080 135</b>

(\*) : Voir Note 28-2 pour plus de détail.

**NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants présentent au 31 décembre 2024 à un solde nul. Ils s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Charges à répartir	10 181 163	10 181 163
Résorption des charges à répartir	-10 181 163	-10 148 563
<b>Solde net des autres actifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>32 600</b>

**NOTE N°5 : STOCKS**

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2024 à un solde net de 143.206.531 DT, contre 140.278.163 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 2.928.368 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Pièces de rechanges	23 046 540	24 423 690
Produits finis Agrégats	2 819 492	2 273 944
Produits semi-finis Agrégats	81 605 140	72 291 196
Stocks Ciments	3 598 033	3 520 412
Matières premières READYMIX	21 468	73 536
Stocks matières premières cimenterie	7 030 804	4 100 410
Stocks Clinker	20 642 430	17 087 958
Emballages	4 462 351	4 432 813
Stock en transit	843 469	12 947 741
Gasoil	87 905	77 564
<b>Total brut</b>	<b>144 157 632</b>	<b>141 229 264</b>
Moins : Provisions	- 951 101	- 951 101
<b>Total net</b>	<b>143 206 531</b>	<b>140 278 163</b>

**NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à un solde net de 31.967.685 DT, contre 28.548.631 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 3.419.054 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Clients – Agrégats	3 247 870	4 166 771
Clients – Ciments	6 093 895	10 507 223
Clients - Ready mix	2 808 334	2 175 627
Clients douteux	7 547 721	6 770 163
Clients, effets à encaisser	19 817 586	11 699 010
<b>Total brut</b>	<b>39 515 406</b>	<b>35 318 794</b>
Moins : Provisions /Clients	-7 547 721	-6 770 163
<b>Total net</b>	<b>31 967 685</b>	<b>28 548 631</b>

**NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2024, à 38.381.555 DT, contre 75.440.773 DT à la clôture de l'exercice 2023 et se détaillant ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Etat impôts et taxes	24 812 592	22 964 588
Créance sur des parties liées (Voir note 28)	746 269	750 909
Affaire Groupe FLS (*)	8 794 585	49 150 545
Produits à recevoir	2 191 697	1 312 812
Charges constatées d'avance	1 856 313	1 281 820
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
<b>Total brut</b>	<b>38 821 600</b>	<b>75 880 818</b>
Moins : provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-440 045	-440 045
<b>Total net</b>	<b>38 381 555</b>	<b>75 440 773</b>

(\*) : Ce montant correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (cf notes explicatives II-1).

**NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent à la clôture de l'exercice 2024 un total de 51.565.274 DT, contre 11.518.323 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Placements en titres SICAV	1 082	1 101
Placements en titres	71 228	66 265
Placements à terme	40 000 000	-
Banques (a)	7 109 345	6 768 915
Blocage et déblocage	4 357 980	4 655 636
Caisses	25 639	26 406
<b>Total</b>	<b>51 565 274</b>	<b>11 518 323</b>

(a) Le détail est le suivant :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Banque de Tunisie	6 425 179	3 415 647
Banque Tuniso-Koweitienne	89 204	56 628
Banque de Tunisie et des Emirats	5 877	29 717
Arab Tunisian Bank	-	1 054 481
Banque Nationale Agricole	43 068	65 004
Zitouna Bank	61 114	277 589
QNB	24 621	61 291
TSB	6 073	-
North Africa International Bank	154	154
BIAT	3 615	16 685
Société Tunisienne de Banque	364	476
BTL	71 325	1 791 243
Amen Bank	378 751	-
<b>Total</b>	<b>7 109 345</b>	<b>6 768 915</b>

**B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 328.587.754 DT au 31 décembre 2024, contre 258.331.719 DT au 31 décembre 2023.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

<b>Liste des actionnaires</b>	<b>Structure du capital</b>	
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% de détention</b>
BINA CORP	138 146 603	40,20%
Etablissements financiers	61 836 220	18,00%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
Public	81 795 779	23,80%
<b>TOTAL</b>	<b>343 624 940</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente dans la page suivante :

## Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés (*)	Amortissements différés (*)	Résultats de l'exercice	Total
<b>Solides au 31 Décembre 2022</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>-44 385 872</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>35 650 372</b>	<b>203 138 572</b>
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	35 650 372	-	-35 650 372	-
Résultat de la période close le 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	55 193 147	55 193 147
<b>Solides au 31 Décembre 2023</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>-8 735 500</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>55 193 147</b>	<b>258 331 719</b>
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	55 193 147	-	-55 193 147	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	70 256 035	70 256 035
<b>Solides au 31 Décembre 2024</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>46 457 647</b>	<b>- 285 768 020*</b>	<b>70 256 035</b>	<b>328 587 754</b>

Fiscalement, les pertes reportables ont été totalement absorbées par les bénéfices réalisés, les bénéfices futures seront imputés aux amortissements différés.



**NOTE N°11 : Crédits bail**

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 1.630.341 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bail par maturité se présente comme suit :

<b><u>Année</u></b>	<b><u>Loyer HT</u></b>	<b><u>Principal</u></b>	<b><u>Intérêts</u></b>
2025	1 226 396	951 995	274 401
2026	808 196	635 102	173 094
2027	748 581	661 576	87 005
2028	351 624	338 662	12 962
<b>Total général</b>	<b>3 134 797</b>	<b>2 587 335</b>	<b>547 462</b>
<b>Total à moins d'un an</b>	<b>1 231 395</b>	<b>956 994</b>	<b>274 401</b>
<b>Total à plus d'un an</b>	<b>1 903 402</b>	<b>1 630 341</b>	<b>273 061</b>

**NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2024 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA*	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA*	29 049 955	29 049 955
<b>Total</b>	<b>52 277 356</b>	<b>52 277 356</b>

\* Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar STA a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note 28-I).

**NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS**

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 31 décembre 2024 à 14.715.110 DT, s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
<b>Dette envers BINA HOLING</b>	<b>20 681 218</b>
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paiement 2023	-2 630 000
Paiement 2024	-1 836 108
<b>Solde dette BINA HOLDING (*)</b>	<b>14 715 110</b>

(\*) : Voir Note 28.2 pour plus de détail.

**NOTE N°14 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES**

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2024 :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 065 509	1 614 067
Autres provisions pour risques et charges	6 771 235	5 958 912
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
<b>Total</b>	<b>9 838 005</b>	<b>8 574 240</b>

**NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 43.935.891 DT, contre 67.097.539 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	26 151 332	46 551 011
Fournisseurs, effets à payer	17 223 194	19 886 401
Fournisseurs d'immobilisations	466 896	565 659
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 986	92 985
<b>Total</b>	<b>43 935 891</b>	<b>67 097 539</b>

**NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2024, un total de 93.937.487 DT, contre 103.894.500 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Clients, avances et acomptes	18 148 935	28 071 500
Etat impôts et taxes	56 780 726	59 015 904
Loyer exploitation carrière	90 641	110 342
Rémunérations dues aux personnels	911 470	1 312 336
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592
CNSS	5 743 110	6 130 205
Personnel, charges à payer	5 431 143	4 444 349
Congés à payer	867 902	816 429
Autres passifs courants	5 655 451	3 628 886
Provisions pour risques et charges	64 339	64 339
Compte d'attente	201 178	257 618
<b>Total</b>	<b>93 937 487</b>	<b>103 894 500</b>

## **NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 88.765.259 DT, contre 102.395.227 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	37 767 759	41 688 083
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	956 994	1 426 027
Intérêts courus	5 184 866	4 171 680
Billets de trésorerie	250 000	950 000
Crédits de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	27 912 000	31 527 000
Crédits financement devises	5 022 600	11 752 440
Concours bancaires	11 671 040	10 879 997
<b>Total</b>	<b>88 765 259</b>	<b>102 395 227</b>

(\*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2024 un solde de 11.671.040 DT contre 10.879.997 DT au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Banque de Tunisie	2 223 275	3 368 323
Arab Tunisian Bank	427 416	-
Attijari Bank	219 311	573 594
Al Baraka Bank	1 951	1 746
Banque Nationale Agricole	1 535 639	1 499 736
TSB	-	99 392
BH Bank	2 716 090	184 193
Société Tunisienne de Banque	2 970 869	3 456 733
Amen Bank	1 576 487	1 696 278
Arab Banking Corporation	2	2
<b>Total</b>	<b>11 671 040</b>	<b>10 879 997</b>

**B/ RESULTAT DE L'EXERCICE****NOTE N°18 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2024 s'élèvent à 421.573.245 DT et s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Ventes des produits de carrière	22 810 107	21 479 941
Ventes de béton prêt à l'emploi	9 062 585	10 828 630
Ventes Clinker	4 331 761	19 698 963
Ventes Clinker à l'export	-	6 700 000
Ventes ciments	382 538 281	369 916 962
Pompage et transport Béton	1 765 563	1 934 437
Chargements et transports Agrégat	1 018 014	931 870
Chargements et transports Ciment	46 934	97 343
<b>Total</b>	<b>421 573 245</b>	<b>431 588 146</b>

**NOTE N°19 : PRODUCTION IMMOBILISEE**

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Travaux pistes carrière	1 077 634	1 247 829
Travaux préparatoires	1 334 275	2 572 438
Aménagements front	766 288	2 504 006
Aires de stockage	4 083 590	4 343 163
<b>Total</b>	<b>7 261 787</b>	<b>10 667 436</b>

**NOTE N°20 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Explosifs	3 508 120	3 810 773
Gasoil et Lubrifiants	3 538 522	5 337 028
Pièces de rechange	16 391 254	13 437 056
Achats de matières premières Ready mix	1 536 873	2 254 087
Achats de matières consommables cimenterie	24 054 934	32 455 497
Achats PETCOKE	61 882 644	70 147 991
Achats emballages	25 664 068	24 053 536
Autres achats	9 116 231	10 635 621
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	65 855 443	58 974 160
Achats non stockés de matières et fournitures	1 746 525	1 877 094
Variation de stocks des pièces de rechange	-5 378 215	- 3 265 439
Variation de stocks des matières premières Ready mix	52 069	23 949
Variation de stock matières premières cimenterie	-2 959 932	-2 175 355
<b>Total</b>	<b><u>205 008 536</u></b>	<b><u>217 565 998</u></b>

**NOTE N°21 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Salaires et compléments de salaires	35 280 206	34 254 233
Cotisations sociales	7 263 296	6 915 304
Autres charges sociales	445 516	772 456
<b>Total</b>	<b><u>42 989 018</u></b>	<b><u>41 941 993</u></b>

**NOTE N°22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	264 355	350 198
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	51 151 062	48 561 955
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	32 600	850 968
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 346 401	4 100 000
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 021 412	355 302
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	278 296
Reprise sur provisions et amortissements	-243 853	-809 954
<b>Total</b>	<b><u>55 571 977</u></b>	<b><u>53 686 765</u></b>

**NOTE N°23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Loyers et charges locatives	5 079 385	6 623 270
Entretiens et réparations	10 292 341	9 980 531
Assurances	2 539 555	2 552 446
Études, recherches et divers services extérieurs	86 659	97 481
Jetons de présence	123 750	123 000
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>18 121 690</u></b>	<b><u>19 376 728</u></b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 422 201	2 608 871
Publicités, publications, relations publiques	138 029	148 981
Déplacements, missions et réceptions	741 004	759 560
Dons et subventions	770 012	746 690
Transports	5 945 735	6 091 750
Frais postaux et de télécommunications	303 625	309 155
Services bancaires et assimilés	1 063 875	951 965
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>10 384 481</u></b>	<b><u>11 616 972</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	714 487	748 639
T.C.L	252 614	212 977
Droits d'enregistrement et de timbres	115 192	102 455
Autres impôts et taxes	126 768	100 760
Remboursement TFP	-182 880	-107 872
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>1 026 181</u></b>	<b><u>1 056 959</u></b>
Transfert de charges (autres charges)	-27 152	-19 156
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b><u>29 505 200</u></b>	<b><u>32 031 503</u></b>

**NOTE N°24 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS**

Les charges financières se détaillent ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Intérêts sur emprunts	32 321 635	33 900 546
Intérêts sur leasing	338 279	418 025
Agios débiteurs	1 731 301	2 155 452
Frais d'escomptes	9 871 991	11 976 698
Pertes de change	548 270	24 885
Pénalités de retards	1 119 161	1 009 614
<b>Total</b>	<b><u>45 930 637</u></b>	<b><u>49 485 220</u></b>

Les produits financiers affichent en 2024 un total de 5.018.935 DT contre un total de 3.893.573 DT en 2023. Ils présentent des intérêts générés sur le compte courant de BINA CORP.

**NOTE N°25 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	16 643	2 556
Produits sur les placements	2 028 739	4 552
Produits financiers	7 581	12 982
<b>Total</b>	<b>2 052 963</b>	<b>20 090</b>

**NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Remboursement Assurance	40	238
Autres gains ordinaires	1 253 598	228 719
Vente déchets ciment	19 160	6 591
<b>Total</b>	<b>1 272 798</b>	<b>235 548</b>

**NOTE N°27 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	-421 287	-927 331
Autres (pertes ordinaires)	-419	-180 745
<b>Total</b>	<b>-421 706</b>	<b>-1 108 076</b>

## **NOTE N°28 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES**

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

### **1. COMPTES COURANTS Actionnaires (dettes)**

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du « Financial Close ».
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même, il y a eu la suspension depuis novembre 2019 la constatation des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2024 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
<b>Total</b>	<b>52 277 356</b>

## **2. COMPTES COURANTS Actionnaires (créances)**

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrir la créance BINA TRADE considérée douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, un accord a été signé en 2023 par Carthage Cement prévoyant la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans dont 1.500.000 DT ont été déjà payés par Carthage Cement à BINA HOLDING en 2022.

Ainsi, un acte de cession de créance d'un montant de 41.119.701 DT a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP a été signé ainsi. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28/02/2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrir le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.
- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP C, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT ; BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

Au 31 décembre 2024, le solde du compte présente un solde 50.668.079 DT y compris les produits financiers constatés courant cet exercice, totalisent 5.018.935 DT en hors taxes.

Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 31 décembre 2024, un solde de 14.715.110 DT détaillé comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
<b>Dette envers BINA HOLING</b>	<b><u>20 681 218</u></b>
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paiement 2023	-2 630 000
Paiement 2024	-1 836 108
<b>Solde dette BINA HOLDING (*)</b>	<b><u>14 715 110</u></b>

### 3. **BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agréats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

En 2023, et suite à la concrétisation des termes de la convention de cession partielle du compte courant associé appartenant à Bina Holding, Carthage Cement a procédé à l'apurement de la totalité de la dette envers Bina Trade pour une somme de 20.438.483 DT (voir note précédente).

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2024 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 906.981 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT).

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 6.728 DT au 31 décembre 2024.

### 4. **Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)**

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année.

A la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N (Représenté par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar). A cet effet, un avenant du contrat de location a été conclu le 1er février 2024 faisant remplacer le nom du bailleur Mr Fathi Neifar par la société IMMOBILIERE EMNA N.

- La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2024 s'élève à un montant hors taxes de 840.024 DT.
- La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifar et par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève respectivement à 5.922 DT (janvier 2024) et 89.534 DT.
- Le solde fournisseur Monsieur Fathi Neifar arrêté au 31 décembre 2024 est nul.
- Le solde fournisseur IMMOBILIERE EMNA N arrêté au 31 décembre 2024 est nul.

## 5. PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2024, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 20.452.996 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est créancier de 2.439 DT au 31 décembre 2024.

## 6. MANDUCEM SRL

Carthage Cement n'a pas réalisé en 2024 des ventes à l'export avec la société MANDUCEM. Au 31 décembre 2024, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 729.878 DT et correspond principalement à la dernière opération de vente de clinker effectuée en novembre 2022.

## 7. Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<b><u>Autres actifs courants</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	117 681	122 321
Jugartha Manutention	3 900	3 900
<b>Total actifs</b>	<b><u>746 269</u></b>	<b><u>750 909</u></b>
<b><u>Autres passifs courants</u></b>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
<b>Total passifs</b>	<b><u>42 592</u></b>	<b><u>42 592</u></b>

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2024 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 117.681 DT au 31 décembre 2024.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2024. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2024.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.

Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2024.

- d) La société Carthage Cement a signé le 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2024.

#### **NOTE N°29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

<b>Types d'engagements</b>	<b>Montant</b>
<b>1/ Engagements donnés</b>	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	413 952
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	796 443 346
*Nantissement	706 650 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	13 309 161
d) Impayés Commerciaux non débités	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 516 817 093</b>
<b>2/ Engagements reçus</b>	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	15 640 000
*Cautionnements en \$ US	22 985
<b>TOTAL</b>	<b>15 713 195</b>

**NOTE N°30 : Solde intermédiaire de gestion**

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2024 :

PRODUITS	31/12/2024		31/12/2023		CHARGES	31/12/2024		31/12/2023		SOLDES	31/12/2024		31/12/2023	
Revenus	421 573 245		431 588 146											
Production immobilisée	7 261 787		10 667 436											
Variation des stocks de produits finis et des encours	13 491 583		5 618 366											
<b>Total</b>	<b>442 326 615</b>		<b>447 873 948</b>		<b>Achats consommés</b>	<b>205 008 536</b>	<b>217 565 998</b>	<b>Marge sur coût matière</b>	<b>237 318 079</b>	<b>230 307 950</b>	<b>237 318 079</b>	<b>230 307 950</b>	<b>230 307 950</b>	<b>230 307 950</b>
<b>Marge sur coût matière</b>	<b>237 318 079</b>		<b>230 307 950</b>		Autres charges externes	<b>28 479 019</b>	<b>30 974 544</b>	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>208 839 060</b>	<b>199 333 406</b>	<b>208 839 060</b>	<b>199 333 406</b>	<b>199 333 406</b>	<b>199 333 406</b>
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>208 839 060</b>		<b>199 333 406</b>		Impôts et taxes	1 026 181	1 056 959							
					Charges de personnel	42 989 018	41 941 993							
						<b>44 015 199</b>	<b>42 998 952</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>			<b>164 823 861</b>	<b>156 334 454</b>	<b>156 334 454</b>	<b>156 334 454</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>164 823 861</b>		<b>156 334 454</b>		Autres pertes ordinaires	421 706	1 108 076							
Autres gains ordinaires	1 272 798		235 548		Charges financières nettes	40 911 702	45 591 647							
Produits de placement	2 052 963		20 090		Dotations aux amortissements et aux provisions	55 571 977	53 686 765							
					Impôts sur les sociétés	988 202	1 010 457							
<b>Total</b>	<b>168 149 622</b>		<b>156 590 092</b>		<b>Total</b>	<b>97 893 587</b>	<b>101 396 945</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>70 256 035</b>	<b>55 193 147</b>	<b>55 193 147</b>	<b>55 193 147</b>

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024



**CARTHAGE CEMENT SA**

**Rapports des commissaires aux comptes**  
*Exercice clos le 31 décembre 2024*



***Rapport général***



**Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'expertise Comptable  
Immeuble The Screen, Cité des Pins  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789  
RNE 033432 B



**Le Commissaire aux comptes**  
Inscrit à l'OECT  
13 Rue Moufida Bourguiba Carthage  
2085 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 985 476

**Tunis le 12 mai 2025**

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« CARTHAGE CEMENT » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 328.587.754 DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 70.256.035 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

A la date de notre opinion, nous n'avons pas reçu toutes les réponses à nos lettres de circularisation adressées aux banques. Nous avons mis en place des procédures alternatives, cependant, les réponses manquantes peuvent nécessiter d'étendre nos investigations et de réexaminer nos conclusions.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de

déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a) Litiges juridiques**

La société est actuellement impliquée dans plusieurs litiges juridiques significatifs. L'issue de ces affaires, notamment celles décrites dans la note II aux états financiers, est intrinsèquement incertaine et pourrait avoir un impact important sur les états financiers. À la date de clôture des états financiers, la direction, les membres de la gouvernance, avec le cas échéant l'appui des conseillers juridiques, font preuve de jugement significatif pour évaluer la probabilité des résultats et estimer les effets financiers potentiels, y compris la reconnaissance et la mesure de leur impact sur les états financiers et les informations connexes.

Compte tenu de la complexité, du jugement et de l'impact financier potentiel de ces affaires, nous avons considéré les litiges comme une question d'audit clé.

Nos procédures d'audit ont consisté à :

- Comprendre le processus pour identifier et évaluer les affaires juridiques.
- Procéder à la circularisation des avocats et exploitation des réponses reçues.
- Examiner l'évaluation de la direction et la documentation connexe pour les affaires juridiques importantes et examiner les procès-verbaux des réunions des organes de gouvernance et évaluer si d'autres éléments probants corroborent les informations fournies par la direction.
- Interroger la direction et les conseillers juridiques externes sur l'état actuel des litiges en cours pour corroborer leur évaluation professionnelle de leur issue probable.
- Évaluer si l'impact financier de ces litiges a été raisonnablement estimé et reflété dans les états financiers et apprécier la pertinence des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant les litiges eu égard aux exigences des normes comptables tunisiennes.

**b) Evaluation des créances clients**

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant brut de 39.515.406 DT et provisionnées à hauteur de 7.547.721 DT. Pour évaluer le caractère recouvrable de ces créances, la société examine, à chaque date de clôture, la présence d'indices de dépréciation en se basant sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé par la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'analyse de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence de garanties éventuelles ainsi que les éléments qualitatifs considérés par le management tels que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

***Observations***

Nous attirons votre attention sur :

1. La note II.1 qui fait état, d'une part, de l'affaire de surfacturation intentée par CARTHAGE CEMENT contre les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLSmidth, PROKON, EKON), ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi, et deux intermédiaires (représentants de la société FLSmidth en Tunisie) et d'autre part, l'affaire intentée par CARTHAGE CEMENT concernant un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

Un accord à l'amiable a été conclu avec certaines parties, à savoir FLSmidth, FLSmidth Global, NLS, PROKON et EKON, aboutissant à l'encaissement en juillet 2024 d'un montant de 40.355.960 DT (comptabilisé au niveau des états financiers). Les procédures judiciaires liées à ces affaires contre les autres parties sont toujours en cours.

2. Les notes V-1 et V-2 aux états financiers qui indiquent les contrôles fiscaux subis par la société au cours des exercices antérieurs et qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 pour couvrir ces contrôles s'élève à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime il n'est pas nécessaire de constater une provision supplémentaire pour ces deux contrôles (ainsi que pour l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits).

Les procédures liées aux affaires intentées par CARTHAGE CEMENT ainsi qu'au contrôles fiscaux susmentionnés, sont toujours en cours à la date du présent rapport. Leur impact définitif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration (« rapport de gestion »).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne pouvant impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

#### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F**

Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F  
Ahmed S. ANNOUN  
Immeuble The 52.607, Cité des Pins  
Les Berges du Lac II - 1053 Tunis - Tunisie  
MF: 0033432 B I A / M I 000

**Fayçal HAMROUNI**

Fayçal HAMROUNI  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
13, Rue Moufida Bourguiba-Carthage  
Tél: 88.603.624

***Rapport spécial***



**Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'expertise Comptable  
Immeuble The Screen, Cité des Pins  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789  
RNE 033432 B



**Le Commissaire aux comptes**  
Inscrit à l'OECT  
13 Rue Moufida Bourguiba Carthage  
2085 Tunis - Tunisie.  
Tél +216 71 985 476

***Tunis le 12 mai 2025***

Messieurs les actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2024 a autorisé le Directeur Général à actualiser les crédits de gestion existants, à conclure de nouveaux crédits relais pour des montants dépassant 5.000.000 DT, à restructurer et rééchelonner les crédits bancaires, à signer les contrats correspondants et à fournir aux banques les garanties et sûretés nécessaires demandées.

Dans ce cadre, la société Carthage Cement a conclu, en décembre 2024, un contrat de rééchelonnement de l'encours du crédit de consolidation contracté auprès de la BNA pour un montant total de 47.427 KDT. Ce crédit sera désormais remboursable mensuellement, avec une première échéance fixée au 28 février 2025 et une dernière échéance prévue pour le 31 mars 2032.

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

- 1- La société a conclu courant 2019 un accord de consolidation des dettes bancaires auprès de l'Amen Bank pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.
- 2- La société a conclu courant 2020 avec les banques des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes à moyen et long terme pour un montant global de 346.690.096 DT moyennant une période de grâce de 18 mois et un taux d'intérêts de TMM+1,5%. Cette transaction a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020. Le détail par banque se présente comme suit :

<b>Banques</b>	<b>Montant en DT</b>
Amen Bank	1 375 246
BTK	18 509 341
Attijari Bank	16 210 000
Arab Tunisian Bank	8 000 000
BH Bank	54 879 617
STB	53 116 048
Banque de Tunisie	79 500 000
BNA	59 963 789
BIAT	23 300 000
BTL	22 500 000
BTE	9 336 055
<b>Total</b>	<b>346 690 096</b>

- 3- Les dettes envers les établissements bancaires au titre des dettes à long et moyen terme présentent, au 31 décembre 2024, un total de de 277.602.822 DT (cf. note au états financiers n°10).
- 4- Au 31 décembre 2024, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 2.587.335 DT dont 956.994 DT à moins d'un an et 1.630.341 DT à plus d'un an.

- 5- Au 31 décembre 2024, le solde des billets de trésorerie, des crédits de gestion et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 250.000 DT, 27.912.000 DT et 5.022.600 DT.
- 6- Au 31 décembre 2024, le solde des concours bancaires s'élève à 11.671.040 DT. Le détail par banque se présente comme suit :

Banques	Solde comptable au 31 décembre 2023
Banque de Tunisie	2 223 275
Arab Tunisian Bank	427 417
Attijari Bank	219 311
Al Baraka Bank	1 951
Banque Nationale Agricole	1 535 639
BH Bank	2 716 090
Société Tunisienne de Banque	2 970 869
Amen Bank	1 576 487
Arab Banking Corporation	2
<b>Total</b>	<b>11 671 040</b>

- 7- Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et afin d'assurer le recouvrement de la créance BINA TRADE (considérée presque douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT), le conseil d'administration de CARTHAGE CEMENT a autorisé la conclusion d'un accord prévoyant la cession par BINA HOLDING à CARTHAGE CEMENT d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de CARTHAGE CEMENT). Ce compte courant associés continuera à être rémunéré au taux de TMM+3% avec un minimum de 8% et, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT et le reste du montant, soit 20.681.218 DT, sera payé par CARTHAGE CEMENT à BINA HOLDING sur 5 ans dont un montant total de 5.966.108 DT ont été déjà payés au 31 décembre 2024.

Ainsi, un acte de cession de créance a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28 février 2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs qui donne la possibilité à CARTHAGE CEMENT de faire le remboursement du compte courant actionnaire par un prélèvement sur le produit de cession des titres de participation CARTHAGE CEMENT détenus par BINA CORP ou sur les dividendes futurs qui seraient distribués par CARTHAGE CEMENT à BINA CORP ;

Page - 13

- Un nantissement sur les actions de CARTHAGE CEMENT détenues par BINA CORP, à hauteur de 20.500.000 actions. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701 DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING.

En application de cette convention, le solde du compte courant détenu par CARTHAGE CEMENT sur BINA CORP présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 50.668.079 DT y compris les produits financiers constatés courant cet exercice, totalisent 5.018.935 (HTVA). Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 31 décembre 2024, un solde de 14.715.110 DT.

- 8- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes de ces deux conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 qui sont détaillés dans la note 28 aux états financiers relative aux parties liées.

Suite à la décision de la cour d'appel relative à l'affaire de surfacturation de la cimenterie telle que décrite au niveau de la note II-1 aux états financiers, la société a arrêté depuis octobre 2019 le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Par ailleurs, et dans le ce cadre de l'opération d'augmentation du capital approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément à la décision du conseil d'administration du 26 mars 2020, le compte courant de BINA CORP y compris les intérêts nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur de 51.669.241 DT en nominal et 10.333.848 DT comme prime d'émission.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent, à la clôture de l'exercice 2024, un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2024</b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
<b>Total</b>	<b>52 277 356</b>

- 9- La société BINA TRADE a facturé en 2024 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 906.981 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA TRADE les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT s'élève à 6.728 DT au 31 décembre 2024.
- 10- En date du 27 juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II, servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. De plus, CARTHAGE CEMENT verse un montant annuel de 9.500 DT pour la contribution aux frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% pour la deuxième année.

À la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II, servant de siège social à la société, a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N, représentée par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar. A cet effet, un avenant au contrat de location a été signé le 1<sup>er</sup> février 2024, remplaçant le nom du bailleur M. Fathi Neifar par celui de la société IMMOBILIERE EMNA N.

La charge de loyer constatée à ce titre, en 2024, s'élève à un montant hors taxes de 840.024 DT. La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifar et par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève respectivement à 5.922 DT (janvier 2024) et 89.534 DT.

- 11- La société « Les Carrelages de Berbères » a mis à la disposition de la société CARTHAGE CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre, en 2024, s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société CARTHAGE CEMENT détient une créance envers « Les Carrelages de Berbères » qui s'élève à 117.681 DT au 31 décembre 2024.

### C. Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :

- Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
- La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
- La prise en charge de la consommation de carburant, avec un quota fixé par le conseil d'administration du 04 juin 2020 à 675 litres par mois ;
- La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Le conseil d'administration du 2 juillet 2020, a renouvelé le mandat de Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général et lui a accordé une augmentation de 3.000 DT dans sa rémunération mensuelle nette.

Il est à noter que le conseil d'administration du 15 mai 2023 a décidé le renouvellement du mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans prenant fin le 30 juin 2026.

- L'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 a fixé les jetons de présence à accorder aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 à 2.000 DT brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT et a fixé la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, juridique et de rémunération au titre du même exercice à 1.000 DT en net par séance et par membre présent avec un plafond de 8.000 DT net par membre.

Les obligations et engagements de la société CARTHAGE CEMENT envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

<b>En DT</b>	<b>Rémunération</b>
<b><i>Rémunérations et avantages accordés au directeur général</i></b>	
Rémunérations bruts accordées au directeur général en 2024	267 406
Prime d'objectif 2023 (versée en 2024)	20 056
Les charges patronales	91 237
Provision pour prime de bilan et le 13ème mois à verser en 2025 (Brut y compris les charges patronales)	57 286
Avantages en nature accordés au directeur général (Carburant - Frais téléphoniques)	18 840
<b><i>Jetons de présence au profit des administrateurs</i></b>	<b>70 000</b>
<b><i>Rémunérations accordées aux membres des comités d'audit, rémunération, juridique et stratégique en brut</i></b>	<b>53 750</b>

Page - 16

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F**

  
Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F  
Membre de PwC Network  
Immeuble The Square, Cité des Pins  
Avenue du C.A.C II - 1053 Tunis - Tunisie  
**Ahmed SAHNOU**  
MF: 0033432 B / A / M / 000

**Fayçal HAMROUNI**

  
**Fayçal HAMROUNI**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
13, Rue Houfida Bourguiba-Carthage  
Tél: 98.803.824

# PROJET DE RESOLUTIONS

## AGO du 08 Juillet 2025



## Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 juillet 2025

### **PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à .....

### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à .....

### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales**

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à .....

### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024**

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement des dits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice net de **70 256 035 DT**

Cette résolution a été adoptée à .....

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire autorise l'affectation des montants afférents aux postes « Autres capitaux propres et » et « Prime d'émission » au poste « Résultats Reportés » et décide par conséquent d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	70 256 035
Autres capitaux propres	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117
Résultats reportés	46 457 648
Amortissements différés	-285 768 019
<b>Total Résultats Reportés</b>	<b>-15 625 985</b>

Cette résolution a été adoptée à .....

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution a été adoptée à .....

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024**

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2024 à 2000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT en net par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à .....

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, de rémunération et juridique au titre de l'exercice 2024**

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique, de rémunération, et juridique au titre de l'exercice 2024 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à .....

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Nomination d'un administrateur Représentant de l'Etat pour les exercices 2025-2026-2027**

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mme Neziha ABBES, est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution a été adoptée à .....

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de ....., Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens et ce pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette résolution a été adoptée à .....

**11<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant au conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mr Mohamed AMMAR, Administrateur indépendant et ce pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette désignation intervient à la suite d'un appel à candidatures, lancé le 24 avril 2025 et la réception de trois candidatures dont une qui s'est avérée non éligible selon les critères demandés dans l'appel à candidatures par le comité de dépouillement désigné et le choix du conseil d'administration entre les deux autres candidats éligibles par rapport à l'aptitude d'enrichissement des travaux du conseil, en tenant compte de l'avis du Conseil du Marché Financier.

Cette résolution a été adoptée à .....

**12<sup>ème</sup> RESOLUTION : Nomination de commissaires aux comptes**

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire aux comptes « Les Commissaires aux comptes Associés- MTBF » est arrivé à terme, L'assemblée générale ordinaire, décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution a été adoptée à .....

**13<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à .....

## Annexe 1

Informations concernant le candidat retenu pour le poste du deuxième Administrateur Indépendant :

<b>Tableau de dépouillement des candidatures pour le poste d'administrateur indépendant</b>	<b>Candidat retenu</b>
Nom et Prénom	MOHAMED AMMAR
Qualification	Retraité
Diplômes	Ingénieur Electromécanique ENIT 1983
Activités professionnelles au cours des dix dernières années	Directeur Général STEG International Services (Avril 2012-Mars 2020)
	PDG STEG (Mars 2020-Décembre 2020)

# DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE DES ASSEMBLEES GENERALES

**(Article 45 du règlement de la Bourse)**

## DOCUMENT D'INFORMATION

### EN VUE DES ASSEMBLEES GENERALES

#### Chapitre premier : Renseignement concernant l'assemblée

##### 1/- Election des membres du conseil d'administration

- **Renseignement sur les membres du conseil d'administration actuels dont le mandat se poursuit après l'assemblée**

Nom/Raison Sociale	Mandat	Dernier poste occupé à Carthage Cement	Fonction principales actuelles
SAMI BEN JEMAA	2023-2025	Président du Conseil Depuis le 15/02/2023	Directeur Général d'ELKARAMA HOLDING et Directeur Général Sté Utique de Promotion Agricole EL BARAKA
Etat Tunisien représenté par Monsieur BRAHIM SANAA	2024-2026	Directeur Général depuis 01/07/2014	Ancien PDG des Cimenterie de Bizerte et Cimenterie de KEF (CIOK)- Administrateur représentant de l'ETAT à Bina Corp,
AL KARAMA HOLDING	2023-2025	Administrateur depuis 2020	Actionnaire détenant 14,85% du capital directement et 28,14% indirectement via BINA CORP.
BINA CORP	2023-2025	Administrateur depuis 2008	Actionnaire détenant 40,20% du capital.
BINA CORP	2023-2025	Administrateur depuis 2008	Actionnaire détenant 40,20% du capital.
Rabah JERAD	2023-2025	Administrateur Indépendant depuis 2023	Ancien PDG de Tunis Air et DG de STEG International.

- **Renseignements sur les membres du conseil d'administration candidats**

Nom/Raison Sociale	Mandat	Dernier poste occupé à Carthage Cement	Fonction principales actuelles
Etat Tunisien représenté par Madame NEZIHA ABBES	2025-2027	Administrateur depuis 2013	Contrôleur Général des Finances au ministère des Finances – Chargée d'Affaire au ministère des Finances.
Membre élu représentant les actionnaires minoritaires	2025-2027	-	
Membre Administrateur indépendant : Mr MHAMED AMMAR	2025-2027	-	Ancien PDG de la STEG et DG de STEG International.

- **Administrateur ayant une participation de 5% ou plus**

<b>Administrateur</b>	<b>Nombre des actions</b>	<b>% de détention</b>
BINA CORP	138 146 608	40,20%
AL KARAMA HOLDING	51 026 716	14,85%
BT SICAR	18 250 000	5.31%

Il est à rappeler que le capital de BINA CORP est détenu à concurrence de 59,54% (4.297.500 actions) par la société BINA HOLDING et 40,46% par la société AL KARAMA HOLDING. Le capital de BINA HOLDING est réparti principalement entre Mr Lazhar STA à hauteur de 49,92 % (2.246.400 actions) et AL KARAMA HOLDING pour 49,98% (2.249.100 actions).

## **Chapitre II : Renseignements concernant le droit de vote et la répartition du capital**

- **Date d'inscription au registre des actionnaires**

La date d'inscription au registre des actionnaires pour la détermination des droits de vote à l'assemblée est le 31/05/2025

- **Répartition du capital au 31/05/2025**

Actionnaire	Nombre Action	% Capital
BINA CORP	138 146 608	40,20%
AL KARAMA HOLDING	51 026 716	14,85%
BT SICAR	18 250 000	5,31%
SOCIETE EL HANA	16 804 141	4,89%
SICAR INVEST	14 000 000	4,07%
ETAT TUNISIEN	10 819 622	3,15%
STB	9 194 320	2,68%
NAIFAR FETHI	8 011 915	2,33%
SOCIETE EL HADAYEK	6 638 760	1,93%
BH EQUITY	5 878 296	1,71%
BIAT CAPITAL RISQUE (EX SICAR AVEN)	5 000 000	1,46%
MAC FCP	3 405 135	0,99%
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE	2 100 771	0,61%
CIE D'ASSURANCES ET REASSURANCE	1 573 474	0,46%
Groupe Khechine	1 507 589	0,44%
FCP VALEURS CEA	1 300 000	0,38%
BAM P/C FCP BIAT EPA	1 150 000	0,33%
CARTE VIE	1 080 431	0,31%
TRIMECHE MONGI	1 039 000	0,30%
MZABI SKANDER FADHEL	1 015 780	0,30%
ATTIJARI FONDS COMMUNS DE PLAC	880 000	0,26%
BOUCHAALA ZOUHEIR BEN SALAH	763 758	0,22%
SAIGHI NOUREDDINE	708 160	0,21%
SOCIETE MAJUS INVESTMENT SICAF	708 031	0,21%
ATD SICAR	706 966	0,21%
ATTIJARI FONDS COMMUNS DE PLAC	607 793	0,18%
KHECHINE MOURAD	552 538	0,16%
OUAKAA HYEM	509 425	0,15%
CHATTI MOHAMED RACHID	491 730	0,14%
FCP FUTURE 10	480 000	0,14%
S.P.D.I.T.	440 000	0,13%
FCP VALEURS SERENITE 2028	440 000	0,13%
MZABI MONCEF	394 561	0,11%
PARAMETRIC TAX MANAGED EMERG	371 834	0,11%
BESROUR SADOK	342 335	0,10%
COMPAGNIE ARABE DE PROMOTION	336 607	0,10%
OUAKAA LASSAAD	336 511	0,10%
GENERALE DE PARTICIPATIONS SIC	331 435	0,10%
Autres Participations <300000 actions	36 280 698	10,56%
<b>Total général</b>	<b>343 624 940</b>	<b>100,00%</b>



Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique  
Lot HSC 1-4-3- Les jardins du lac 2- 1053 Tunis

Tél: +216 71 190 301 / Fax: +216 71 190 289

E-mail: [info@carthagecement.com.tn](mailto:info@carthagecement.com.tn)

[www.carthagecement.com.tn](http://www.carthagecement.com.tn)